

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 27 février 2018*

2/ FINANCES

- *Adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 (présidence de séance dédiée)*
- *Affectation des résultats 2017*
- *Budgets 2018*
- *Vote des taux (fiscalité additionnelle et fiscalité professionnelle unique)*
- *Subvention d'équilibre entre budgets communautaires*
- *Adhésion de la CCLTB à l'AMF*
- *Attribution des subventions et participations*

3/ DEVELOPPEMENT DURABLE

- *SPED - Avenant « Eco DDS »*
- *Développement durable – Règlement intérieur ISDI et tarification du service*
- *Développement durable – Réhabilitation du B9 et Demande de subventions (DETR / DSIL)*
- *GEMAPI - Transfert de compétences au SEQUANA (« suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions de prévention des inondations » ;*

4/ ECONOMIE

- *Aménagement Numérique : Convention de mise à disposition par l'EARL Petit – DYE*
- *Aménagement Numérique : Téléphonie Mobile – Zone blanche*
- *Economie : Aides aux entreprises*

5/ PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH

- *Restauration scolaire : Convention avec l'hôpital de Tonnerre*

6/ CONSERVATOIRE

- *Convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour l'académie de musique*

7/ SERVICES A LA PERSONNE

- *Avis sur le projet régional de santé*

8/ QUESTIONS DIVERSES

- *Information du conseil (décisions)*

DATE CONVOCATION :

27 mars 2018

PRESIDENTE DE SEANCE :

Madame Anne JÉRUSALEM – Présidente

ETAT DES PRESENCES :**Présents : 54**

Communes	Délégués	Suppléants
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
	Mme ROYER Maryse	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON	M. MACKAIE Michel	M. SCHIER Gaston
BAON	M. CHARREAU Philippe	
BERNOUIL	M. PICARD Bruno	
CHASSIGNELLES	Mme JERUSALEM Anne	
CHENEY	M. BOLLENOT Jean-Louis	M. FAILLOT Jim
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL	M.DURAND Thierry	
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Eric	
DYE	M. DURAND Olivier	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	M. GOVIN Gérard	
FULVY	M. HERBERT Robert	Mme SORET Françoise
GIGNY	M. REMY Georges	
JULY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M. GALAUD Jean-Claude	
	M.MOULINIER Laurent	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
MOLOSMES		M. BUSSY Dominique
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	Mme BOHAJUC-FRANCHE Céline
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	M. COQUILLE Eric	Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie
PIMELLES	M. ZANCONATO Eric	
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge	

RAVIERES	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SENNEVOY-LE-BAS	M. GILBERT Jacques	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
STIGNY	M. BAYOL Jacques	M. DE DEMO Paul
TANLAY	M. BOUILHAC Jean-Pierre	
	Mme PICOCHÉ Elisabeth	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY	M. LEVOY Thomas	
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique	
	Mme BOIX Anne-Marie	
	Mme COELHO Caroline	
	Mme DOUSSEAUX Jacqueline	
	M. GOURDIN Jean-Pierre	
	M. HARDY Raymond	
	M. LENOIR Pascal	
TRONCHOY	M. TRIBUT Jacques	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VILLON	M. BAUDOIN Didier	
VIREAUX	M. PONSARD José	
VIVIERS	M. PORTIER Virgile	

Excusés ayant donné pouvoir : 13

Communes	Délégués
AISY-SUR-ARMANÇON	M. BURGRAF Roland
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise
FLOGNY LA CHAPELLE	Mme CONVERSAT Pierrette
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON	Mme MUNIER Françoise
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine
TANLAY	M. BOURNIER Edmond
TONNERRE	Mme BERRY Véronique
	Mme DUFIT Sophie
	Mme ORTEGA Olivier
	M. RENOARD Claude
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine
YROUERRE	M. PIANON Maurice

Excusés et absents : 6

Communes	Délégués
ARGENTENAY	Mme TRONEL Catherine
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude
GLAND	Mme NEYENS Sandrine
RAVIERES	M. HELOIRE Nicolas
TONNERRE	Mme LAPERT Justine
	M. SERIN Mickaël

SECRETARE DE SEANCE :

Monsieur FLEURY François

La séance s'est ouverte le 3 avril 2018 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

Madame Anne JÉRUSALEM : Avant de débiter le conseil communautaire, je vous propose que nous respections une minute de silence suite aux attentats de Trèbes, en mémoire de Messieurs Jean MAZIERES, Christian MEDVES, Hervé SOSNA, et au lieutenant-colonel BELTRAME.

(L'assistance se lève et observe une minute de silence)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je vous donne lecture des personnes absentes et/ou ayant donné pouvoir :

Excusés ayant donné pouvoir

- *M. Roland BURGRAF a donné pouvoir à M. José DE PINHO*
- *Mme Françoise SAVIE EUSTACHE a donné pouvoir à Mme Micheline BORGHI*
- *Mme Françoise MUNIER a donné pouvoir à M. Jacky NEVEUX*
- *M. Stéphane PARIS a donné pouvoir à M. Jean-Luc GOUX*
- *Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY*
- *M. Edmond BOURNIER a donné pouvoir à Mme Elisabeth PICOCHÉ*
- *Mme Sophie DUFIT a donné pouvoir à M. Christian ROBERT*
- *Mme Delphine GRIFFON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BOUILHAC*
- *M. Maurice PIANON a donné pouvoir à M. Dominique PROT*
- *M. Olivier ORTEGA a donné pouvoir à Mme Anne-Marie BOIX*
- *M. Claude RENOUARD a donné pouvoir à Mme Dominique AGUILAR*
- *Mme Véronique BERRY a donné pouvoir à M. Raymond HARDY*
- *Mme Pierrette CONVERSAT a donné pouvoir à M. Jean-Bernard CAILLIET*

Seront retardés

- *M. Jacques GILBERT*
- *M. Pascal LENOIR*
- *M. José PONSARD*

Absent excusé

- *M. Jean-Claude LEONARD*

Absents

- *Mme Catherine TRONEL*
- *Mme Sandrine NEYENS*
- *M. Nicolas HELOIRE*
- *Mme Justine LAPERT*
- *M. Mickail SERIN*

Je vous indique qu'un conseil communautaire supplémentaire aura lieu le mardi 29 mai 2018 à 19 h 00, précédé d'un bureau communautaire le mercredi 16 mai 2018 à 19 h 00 car nous devons prendre des délibérations qui ne peuvent pas attendre le conseil communautaire de juin. Vous recevrez bien entendu les invitations par e-mail.

Je vous rappelle que nous avons eu un bureau communautaire le 20 mars dernier durant lequel nous avons parlé essentiellement du budget.

Rappel de l'ordre du jour.

Un secrétaire de séance doit être désigné (sachant que Monsieur Jean-Louis MARONNAT s'était acquitté de cette mission lors du dernier conseil communautaire) : Monsieur François FLEURY accepte.

1/ ADMINISTRATION GENERALE

 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 février 2018

Madame Anne JÉRUSALEM : S'agissant du dernier compte rendu du conseil communautaire, avez-vous des observations ou des questions ?

Le compte rendu du conseil communautaire du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité (sachant que les personnes retardées ne sont pas arrivées).

2/ FINANCES

Madame Anne JÉRUSALEM : Je donne la parole à Monsieur ALEXANDRE pour la présentation des comptes de gestion et du compte administratif.

Monsieur Thierry ALEXANDRE : Le document que je vous présente a été transmis à l'ensemble des collectivités du ressort préfectoral et qui retrace la valorisation financière et fiscale de la communauté de communes pour l'exercice 2017. Je serai bien entendu à votre disposition pour évoquer ce document selon vos demandes.

Ce document vous présente l'évolution des recettes sur les quatre dernières années avec la part des recettes fiscales, la part des recettes en dotation et des autres revenus du budget.

Il est constaté que, pour l'exercice 2017, les revenus sont en nette progression et dépassent 5 M€, ce qui représente par habitant en ce qui concerne les ressources fiscales 197 € à comparer avec la moyenne régionale et la moyenne nationale où la communauté de communes se situe au-dessus des deux moyennes. Je laisse de côté la moyenne départementale, elle est établie avec trop peu de communautés de communes pour en retirer une réelle signification tout en sachant que le régime fiscal des communautés de communes n'est pas identique et que toutes les communautés de communes ne sont pas encore passées à la fiscalité professionnelle unique.

Les dotations et participations représentent 107 € par habitant (supérieures là aussi aux moyennes régionales et nationales).

Les ventes de produits, ce qui va être tarifé auprès des usagers, représentent 38 €, ce qui est comparable à la moyenne nationale mais inférieure à la moyenne régionale.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

- les recettes fiscales sont exécutées à plus de 100 %,
- les dotations et participations sont exécutées à un taux proche de 99 %,
- les produits courants et les produits financiers sont également exécutés à plus de 90 %.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

- les charges à caractère général (011) représentent 21 % des dépenses en 2017,
- les charges de personnel représentent les deux tiers de la dépense,
- les charges de gestion courante : 6 %,
- les charges financières : très peu,
- les autres charges non réelles concernent essentiellement des dotations aux amortissements et provisions.

PAR HABITANT

- les charges générales représentent 65 € pour la communauté de communes ; elles sont légèrement supérieures à la moyenne régionale et inférieures à la moyenne nationale,
- les charges de personnel représentent près du double de la dépense par habitant au regard de la région et de la moyenne nationale,
- les charges de gestion courante sont très inférieures aux moyennes nationale et régionale,
- les charges financières sont comparables aux moyennes régionales et aux moyennes nationales,
- les charges exceptionnelles sont inférieures et très faibles en montant.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017

- les dépenses sont exécutées aux deux tiers en ce qui concerne les charges à caractère général,
- les charges de personnel sont exécutées à 96 %,
- les charges de gestion courante sont exécutées à 85 %,
- les charges réelles financières à 74 %.

Les dépenses s'élèvent à 5 100 000 € en 2017 ; elles sont inférieures aux recettes et permettent de générer une capacité d'autofinancement brut de 925 000 €.

De cette capacité d'autofinancement brut sera déduit le remboursement en capital des emprunts et la capacité d'autofinancement nette s'élève à 753 000 € (en progression par rapport à 2016 et en très forte progression par rapport à 2015 où il a été constaté une insuffisance d'autofinancement).

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2017

Elles sont plus élevées qu'en 2016, qu'en 2015 et qu'en 2014. Elles s'élèvent à 1 961 00 €. Elles ont été financées par les dotations et les fonds globalisés, subventions et FCTVA.

Les recettes liées aux emprunts : 586 000 €.

Les subventions et participations : 454 000 €.

Par habitant, la dépense est de 112 € supérieure aux moyennes régionale et nationale.

Les recettes par habitant sont également supérieures, quelle que soit la catégorie, aux moyennes nationale et régionale.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2017

Le taux de réalisation peut apparaître faible. Les dépenses ne sont exécutées qu'à hauteur de 30 % sauf en ce qui concerne le remboursement de la dette en capital qui lui est exécuté à près de 100 %.

De la même façon, les recettes d'investissement apparaissent faiblement exécutées dans la mesure où elles sont souvent liées aux dépenses d'investissement.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement disponible est calculé à partir de la capacité d'autofinancement brut et des autres fonds liés à l'investissement.

De cette somme sera déduit le remboursement en capital de l'emprunt pour obtenir dans la partie rouge, le montant que la collectivité peut effectivement investir.

Le montant en 2017 est de 1 517 000 €, montant qui est le plus élevé de la période récente.

À la fin de l'exercice 2017, le fonds de roulement net global s'élève à 1 481 000 € et le besoin en fonds de roulement s'élève à 877 000 €. Par soustraction, on obtient le solde de trésorerie.

Le fonds de roulement net global est composé de toutes les ressources stables dont dispose la collectivité.

Le besoin en fonds de roulement est composé de tous les soldes de comptes de tiers, les soldes des budgets annexes, les restes à recouvrer, les restes à payer.

La capacité d'autofinancement nette et son évolution ont un impact sur l'évolution du fonds de roulement qui progresse en 2017 par rapport à 2016. Il est constaté une progression des besoins en fonds de roulement et par voie de conséquence une diminution de la trésorerie.

Fin 2017, il a été constaté un solde important qui concerne le budget annexe « ZAC Actipôle » et une progression également des restes à recouvrer malgré toutes les opérations de recouvrement forcées menées par la trésorerie.

ENDETTEMENT

Il progresse en 2017 d'un peu moins de 500 000 €. Il s'établit à 2 303 000 €, ce qui représente un montant par habitant de 132 € à la fin de l'exercice 2017 alors que la moyenne régionale est de 176 € et la moyenne nationale est à 179 €.

LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le document de valorisation présente également des comparaisons entre les bases d'imposition et la moyenne régionale de la strate à laquelle appartient la communauté de communes. Les bases de taxe d'habitation apparaissent un peu plus élevées en ce qui concerne le Tonnerrois en Bourgogne, de même que pour le foncier bâti et pour le foncier non bâti. En revanche, les ressources fiscales à caractère professionnel sont inférieures à la moyenne régionale.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le taux de la communauté de communes est inférieur à la moyenne régionale. Le taux de foncier apparaît supérieur à la moyenne régionale, le foncier non bâti est à peu près équivalent à la moyenne régionale, de même que la CFE.

S'agissant des produits perçus par la collectivité, la part prépondérante revient au foncier bâti et à la contribution foncière des entreprises, suivies de la CVAE et de la taxe d'habitation. Le foncier non bâti et la taxe additionnelle du foncier non bâti représentent des montants beaucoup plus faibles.

En ce qui concerne la DGF, elle évolue défavorablement en 2017 après avoir connu une forte progression en 2016. En comparaison, la DGF représente 56 € par habitant pour la communauté de communes alors que la moyenne régionale est à 47 € et la moyenne nationale à 50 €.

Avez-vous des questions sur ce document ?

Madame Anne JÉRUSALEM : *Ce document vous sera transmis prochainement.*

 Adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 (présidence de séance dédiée)

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous passons au compte de gestion.*

Monsieur Thierry ALEXANDRE : *Le compte de gestion et le compte administratif.*

Comme l'année dernière, nous avons une toute petite différence en ce qui concerne le résultat d'investissement que nous n'avons toujours pas pu corriger en 2017. Nous devrions nous y atteler avant la fin du mois de juin.

En ce qui concerne le budget principal de la communauté de communes, les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes étaient de 7 662 000 €. Les recettes sont de 2 733 000 €, les dépenses de 3 188 000 €, soit un déficit de 454 000 €.

En section de fonctionnement, les autorisations étaient de 7 810 000 €, les recettes se sont élevées à 7 278 000 € et les dépenses à 6 524 000 €, générant un excédent de 753 000 €.

L'exercice 2017 est globalement excédentaire à près de 300 000 €.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Avez-vous des questions ? Des observations ?*

Monsieur Bruno PICARD : *L'exercice est un peu compliqué parce que je suis parti du rapport de présentation qui ne présente pas de soucis particuliers puisqu'il est clair. J'émetts une approbation globale sur l'ensemble. Lors du rapport d'orientation budgétaire, des discussions avaient eu lieu et demandent quelques informations complémentaires.*

Nous constatons un « fort » excédent relativement conséquent. Des explications diverses et variées nous ont été fournies sur le fonctionnement, sur l'investissement et le décalage dans le temps. Cela s'explique dès lors que des projets non démarrés sont budgétés, cependant, cela renvoie sur les remarques qu'on avait pu faire à l'époque notamment sur les taux et leur augmentation.

Quelques interrogations sur quelques points. L'augmentation importante des services extérieurs et la question – l'explication est donnée dans le document – de la facturation aux communes par rapport à l'attribution de compensation pour laquelle il faut bien vérifier qu'on est dans les clous par rapport à ces questions. Nous avons également constaté qu'une variation importante était constatée sur les locations, même si des explications ont été données, sur l'entretien et réparations, le transfert de compétences pourrait également expliquer cela.

D'un point de vue global, je souhaite, qu'au niveau de la CLECT, en prolongeant le débat et éviter de rester sur des chiffres et les commentaires, on ait vraiment une vue la plus rigoureuse possible sur les attributions de compensation parce qu'ensuite, on se pose un certain nombre de questions.

Sur les autres services extérieurs, l'augmentation est relativement conséquente dans le budget à venir. Sur les charges de personnel, je reprends la question que j'avais déjà posée lors du précédent conseil, parce que je n'ai pas eu de réponse à travers les documents, celle de la suppression des contrats aidés. Comment établit-on le budget 2018 ? Je sais que des contrats ont été modifiés et rédigés sous forme de CDD ou autre, mais l'important est de savoir le nombre de personnes que cela représente, et les personnes qui seront conservées en fonction des missions que l'on s'est assignées. Cela me semble important, non pas pour se faire plaisir, mais pour les agents en question.

Une autre de mes interrogations portait sur les autres charges de gestion courante pour lesquelles on constate une augmentation conséquente de 38 % sans que par rapport à d'autres éléments du rapport de présentation, on ait vraiment des éléments d'explication en tant que tels.

J'avais d'autres questions sur l'investissement sur les immobilisations corporelles avec l'augmentation. Je reviendrai sur le SPED où il y a un excédent relativement conséquent (je sais bien qu'on l'affecte sur l'investissement réalisé par ailleurs). Je discute beaucoup avec mon conseil municipal sur cette question qui interroge un peu... pour ne pas dire plus... puisque mes conseils ont lieu entre deux conseils communautaires.

Monsieur Pascal LENOIR : Sur la forme de notre débat, on est bien sur le compte de gestion et le compte administratif ? On est sur quoi exactement ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous sommes sur le compte de gestion. Monsieur PICARD a débordé un petit peu sur le sujet sur lequel nous reviendrons. Ses questions concernaient plutôt le budget 2018. Là, il est question du compte de gestion. Lorsque que le débat aura lieu sur le compte administratif je sortirai et nous rentrerons ensuite sur le budget 2018.

Nous devons approuver le compte de gestion par rapport à la présentation de Monsieur ALEXANDRE.

Monsieur Pascal LENOIR : Je n'ai pas de questions sur le compte de gestion.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous passons au compte administratif. Monsieur ALEXANDRE présente les chiffres. Je m'efforcerai de répondre aux questions si elles se présentent. Puis Régis LHOMME fera voter puisque je sortirai de la salle.

Je propose de passer tous les comptes administratifs, budget par budget. Je sortirai au moment de leur adoption.

Monsieur Thierry ALEXANDRE : Si vous le permettez, nous examinerons tout d'abord tous les comptes de gestion pour que vous puissiez poser toutes les questions avant leur adoption.

Les opérations de l'exercice sont identiques, évidemment.

Le budget principal

Le résultat de fonctionnement a été de 637 335,47 € à la fin de l'exercice 2016 avec l'excédent constaté en 2017, il progresse à 1 390 536 €.

La section d'investissement présentait un excédent de 560 000 €. Les opérations de l'année conduisent, compte tenu des restes à réaliser de 817 403 € en dépenses et de 550 200 € en recettes, à un déficit global de 161 514,64 €. L'ensemble se présente en excédent à 1 229 021,55 €.

Le budget « Déchets ménagers »

Les opérations d'investissement étaient estimées à 858 353,92 €. Les recettes sont constatées pour 317 562 €. Les dépenses à 104 266 € dégagent un excédent de 213 295 €.

En fonctionnement les autorisations étaient de 2 661 877 €. Les recettes sont réalisées pour 2 431 238 €. Les dépenses pour 2 309 902 € dégagent un excédent à 121 336 €.

Le budget « PEPIENIERE »

Les autorisations d'investissement étaient de 593 583,69 €. Les recettes sont réalisées pour 321 314,20 € et les dépenses pour 495 690,49 € soit un déficit de 174 376,29 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, les opérations ont été estimées à 47 114 €. Les recettes se sont élevées à 41 913,75 € et les dépenses à 41 914,01 € générant un déficit de 0,26 €.

Le budget « SPANC »

Les opérations d'investissement étaient chiffrées à 696 000 €. Il n'y a eu ni recettes ni dépenses constatées au cours de l'exercice 2017.

En ce qui concerne le fonctionnement, les opérations des dépenses recettes ont été estimées à 111 200 €. Les recettes sont de 75 436 € et les dépenses de 67 519 € dégagent un excédent de 7 916,36 €.

Le budget « ZAC Actipôle »

En dépenses et en recettes d'investissement, les estimations étaient de 708 295,92 €. Il n'y a pas eu de recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 257 556,19 €.

Les autorisations données en section de fonctionnement s'élèvent à 645 000 € et les dépenses sont émises pour 7 765,14 €. D'où un déficit de fonctionnement de 7 765,14 €. L'ensemble est déficitaire à 265 321,33 €.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Sur ces comptes de gestion, avez-vous des questions ?*

(Au moment du vote, les 3 personnes retardées sont arrivées)

• Délibération n° 19-2018 : Finances – Approbation des comptes de gestions – Exercice 2017

Le conseil communautaire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2017 sont régulières,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Thierry ALEXANDRE :

Le budget « Déchets ménagers »

À la fin 2016, l'excédent était de 180 526,21 € en section de fonctionnement et un excédent de 204 969,98 € en investissement. Sur cette section, les restes à réaliser en dépenses sont à 148 301,62 € et en recettes de 163 662 €. L'ensemble génère un excédent de 433 626,32 € alors que l'excédent de fonctionnement est de 301 862,68 €. Le résultat global est excédentaire à 735 489 €.

Le budget « Pépinière »

Le budget pépinière présentait un excédent de 65 268,69 € fin 2016. Il reste 10 368 € à réaliser en dépenses ; 120 000 € en recettes, générant ainsi un excédent de 524,40 €. Les opérations à la fin de l'exercice 2017 pour le fonctionnement présentent un résultat nul. Le résultat est donc globalement excédentaire de 524,40 €.

Le budget « SPANC »

La section de fonctionnement du « SPANC » présentait un résultat déficitaire de 7 992,02 €. Les opérations de l'exercice permettent de résorber ce déficit qui devient 75,66 € à la fin de l'exercice 2017. Le résultat d'investissement est nul.

Le budget « ZAC Actipôle »

À la clôture de l'exercice 2016, le budget présentait un déficit de fonctionnement de 67 852,66 €. Les opérations de l'exercice sont déficitaires pour 7 765,14 € générant un déficit de 75 617,80 €. Fin 2016, la section d'investissement présentait un déficit de 449 695,92 €. Les opérations de l'exercice 2017 sont déficitaires pour 257 556,19 €. L'ensemble est donc déficitaire fin 2017 à 707 252,11 €. Le budget est donc globalement déficitaire de 782 869,91 €.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous vous remercions pour toutes ces présentations.*

Y a-t-il des questions s'agissant du compte administratif du budget principal ?

Monsieur Pascal LENOIR : *Le vrai sujet de ce compte administratif 2017 porte indiscutablement sur le niveau de l'excédent de fin d'exercice puisqu'on a présenté sur le tableau un excédent de fonctionnement de 1 390 536,19 € ce qui est un excédent très important d'autant plus important que l'excédent au 31 décembre 2016 lui, était de 637 335,47 €. Par voie de conséquence, on a augmenté notre excédent de fonctionnement de quasiment 800 000 €, presque 900 000 €. La question est de savoir pourquoi.*

Il est dit, dans le rapport qui est très bien fait au demeurant, que la cause principale est la difficulté d'évaluation des compétences scolaires et accueil de loisirs. C'est cela la cause principale. Par voie de conséquence, la cause principale de cet excédent ce n'est pas l'augmentation des taux d'imposition à l'inverse de ce qui s'est dit précédemment. L'augmentation des taux d'imposition a financé tout ce qui n'était pas financé par la fiscalité professionnelle unique. Or, quand on parle d'évaluation des compétences scolaires et d'accueil de loisirs, on parle bien de financement par l'intermédiaire de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire par le jeu des allocations et des versements aux collectivités locales.

Je vous rappelle qu'on construit l'équilibre au niveau du budget et on constate l'excédent ou le déficit au niveau du compte administratif. Quand on a construit le budget, on a construit un budget équilibré, c'est-à-dire qu'on a construit un budget en prévoyant des dépenses et on a équilibré par des recettes. La vraie question est de savoir si on a surestimé les dépenses de fonctionnement et en les surestimant, si on n'a pas trop demandé aux collectivités locales dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire dans le cadre du jeu des allocations et compensations. C'est cela le vrai sujet. On en arrive à dire qu'avec un tel excédent, on aurait trop demandé aux collectivités locales et ce sont les collectivités locales, par le jeu des allocations de compensation, qui sont à l'origine de la constitution de cet excédent important.

Cela constitue un point majeur, me semble-t-il. Avoir une réalisation de dépenses réelles de fonctionnement à 87,37 % alors qu'on a une réalisation d'une recette de fonctionnement à 92,19 % crée nécessairement un effet de ciseau qui s'explique.

C'est le point majeur et je rejoins le point de vue de Bruno PICARD, il faut que la CLECT se saisisse de ce problème. Si la CLECT fait le constat que les dépenses de fonctionnement sont surévaluées en particulier par rapport à la compétence scolaire et en particulier par rapport à l'accueil de loisirs, alors il faut diminuer ces dépenses de fonctionnement et diminuer les recettes à due concurrence pour reverser aux communes en allocations de compensation les recettes en question.

On verra dans la discussion un peu plus tard, dans le cadre du budget, que malheureusement ce n'est pas le cas. Malheureusement, on a une consommation importante de nos dépenses et dès lors qu'on se rend compte que les 900 000 que l'on dégagait sur l'exercice 2017, vont chuter à 400 000 € sur 2018 en prévision. La vraie question est de savoir si la prévision du budget 2018 n'a pas été surévaluée ce qui nous conduirait en fin d'exercice 2018 à la constatation d'un même excédent de fonctionnement aussi important. Voilà le commentaire majeur que je voudrais faire sur le compte administratif.

Les commentaires sur les autres comptes administratifs portent sur le service d'enlèvement des déchets sur lequel on a un fort excédent d'investissement et de fonctionnement et là je rejoins le point de vue de Bruno PICARD car la question est de savoir quel sort donne-t-on à ces excédents, non plus en direction des communes, mais éventuellement en direction de la population.

Sur les autres budgets, je passe parce qu'il ne s'agit pas du sujet actuel, cela le deviendra peut-être un jour. Je note une absence d'investissement sur le SPANC, c'est dommage.

Le sujet de la ZAC avec ce déficit de 782 000 € qui doit nous amener à nous interroger. Si l'opération commercialisation de la ZAC d'Actipôle ne se produit pas en 2018, inévitablement il faudra prendre des mesures pour résorber ce déficit. On ne peut pas laisser un déficit aussi important augmenter d'année en année de 250 000 €, ce n'est pas possible. Il faudra arriver à un certain moment dans la relation avec le pétitionnaire, dans la relation avec le tribunal, avoir le courage, y compris à notre niveau, de prendre un certain nombre de décisions pour que ce déficit se trouve résorbé. Nous n'en sommes pas là. J'espère que nous aurons de bonnes décisions durant l'année 2018. Si en fin d'année, il n'y a pas de bonnes décisions on devra nécessairement prendre des mesures internes pour résorber ce déficit.

Ce sont quelques appréciations que je voulais faire sur le compte administratif 2017 qui, cette année, dégage une capacité d'autofinancement à 900 000 €, on verra que cette capacité d'autofinancement ne sera pas à ce niveau en 2018, malheureusement.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous avons déjà évoqué tous ces points lors du Débat d'Orientations Budgétaires, peut-être moins en détail, cela demande à être discuté.

Sur les attributions de compensation, j'entends bien toutes vos interrogations, mais vous le savez très bien qu'il fallait un certain recul pour se pencher à nouveau sur les attributions de compensation. Cela sera fait en 2019. C'est prévu ainsi. Il faudra trancher et prendre la mesure de tout cela. Un certain nombre de changements entre-temps ont eu lieu (suppression des emplois aidés, des NAP etc.) avec un impact conséquent. Il est exact que nous avons été très prudents dans la construction du budget l'année dernière. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments, de ce fait, nous avons été plutôt prudents et nous réajustons cette année plus en relation avec le réalisé qu'avec le prévisionnel sans trop de visibilité. Nous avons fait un emprunt un peu surévalué sur le numérique qui vient gonfler le résultat. Nous avons fait le choix ensemble d'inscrire la totalité de l'investissement du Conservatoire, ce qui pèse énormément, mais nous avons un emprunt en face.

Je n'ai pas d'autres éléments à vous apporter. Nous reparlerons de tout cela sur le BP 2018.

(Madame JÉRUSALEM quitte la salle pour laisser la parole à Monsieur Régis LHOMME)

Monsieur Régis LHOMME : Nous reprendrons la discussion sur le budget 2018. Nous reprenons les approbations les unes après les autres.

Concernant le compte administratif du budget principal, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Au moment du vote, Madame Anne JÉRUSALEM était sortie)

• **Délibération n° 20-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – Budget Principal – Exercice 2017

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Anne JÉRUSALEM – présidente de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		637 335,47		560 239,05	0,00	1 197 574,52
Opérations de l'exercice	6 524 913,89	7 278 114,61	3 188 418,86	2 733 868,37	9 713 332,75	10 011 982,98
TOTAUX	6 524 913,89	7 915 450,08	3 188 418,86	3 294 107,42	9 713 332,75	11 209 557,50
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			817 403,49	550 200,29	817 403,49	550 200,29
TOTAUX CUMULES	6 524 913,89	7 915 450,08	4 005 822,35	3 844 307,71	10 530 736,24	11 759 757,79
RESULTATS DEFINITIFS		1 390 536,19	161 514,64			1 229 021,55

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Régis LHOMME : S'agissant du compte administratif du budget « Déchets Ménagers », y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Au moment du vote, Madame Anne JÉRUSALEM était sortie)

• **Délibération n° 21-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – Budget Déchets Ménagers – Exercice 2017

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Anne JÉRUSALEM – présidente de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recette Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DECHETS MENAGERS						
Résultats reportés		180 526,21		204 969,98	0,00	385
Opérations de l'exercice	2 309 902,52	2 431 238,99	104 266,37	317 562,33	2 414 168,89	2 748
TOTAUX	2 309 902,52	2 611 765,20	104 266,37	522 532,31	2 414 168,89	3 134
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser			148 301,62	163 662,00	148 301,62	163
TOTAUX CUMULES	2 309 902,52	2 611 765,20	252 567,99	686 194,31	2 562 470,51	3 297
RESULTATS DEFINITIFS		301 862,68		433 626,32		735

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Régis LHOMME : S'agissant du compte administratif du budget de la pépinière, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Au moment du vote, Madame Anne JÉRUSALEM était sortie)

• **Délibération n° 22-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – Budget Pépinière – Exercice 2017

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par

Madame Anne JÉRUSALEM – présidente de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PEPINIERE						
Résultats reportés		0,26		65 268,69	0,00	65 268,95
Opérations de l'exercice	41 914,01	41 913,75	495 690,49	321 314,20	537 604,50	363 227,95
TOTAUX	41 914,01	41 914,01	495 690,49	386 582,89	537 604,50	428 496,90
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser			8 640,00	120 000,00	8 640,00	120 000,00
TOTAUX CUMULES	41 914,01	41 914,01	504 330,49	506 582,89	546 244,50	548 496,90
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00		2 252,40		2 252,40

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Régis LHOMME : S'agissant du compte administratif du budget SPANC, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Au moment du vote, Madame Anne JÉRUSALEM était sortie)

• **Délibération n° 23-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – Budget SPANC – Exercice 2017

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Anne JÉRUSALEM – présidente de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC						
Résultats reportés	7 992,02				7 992,02	0,00
Opérations de l'exercice	67 519,99	75 436,35			67 519,99	75 436,35
TOTAUX	75 512,01	75 436,35	0,00	0,00	75 512,01	75 436,35
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	75 512,01	75 436,35	0,00	0,00	75 512,01	75 436,35
RESULTATS DEFINITIFS	75,66		0,00		75,66	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Régis LHOMME : S'agissant du compte administratif du budget de la ZAC ACTIPOLE, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

(Au moment du vote, Madame Anne JÉRUSALEM était sortie)

• **Délibération n° 24-2018 : Finances – Approbation des comptes administratifs – Budget ZAC ACTIPOLE – Exercice 2017**

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Anne JÉRUSALEM – présidente de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence de Madame la présidente, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

1) lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZAC ACTIPOLE						
Résultats reportés	67 852,66		449 695,92		517 548,58	0,00
Opérations de l'exercice	7 765,14		257 556,19		265 321,33	0,00
TOTAUX	75 617,80	0,00	707 252,11	0,00	782 869,91	0,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	75 617,80	0,00	707 252,11	0,00	782 869,91	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	75 617,80		707 252,11		782 869,91	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats 2017

(Madame Anne JÉRUSALEM revient en séance)

Madame Anne JÉRUSALEM : *Merci pour ce vote et nous allons passer à l'affectation des résultats.*

S'agissant du budget principal, compte tenu du résultat de clôture, compte tenu des restes à réaliser, il vous est proposé, sur le budget principal, pour le BP 2018, de répartir de la manière suivante : 161 514,64 € pour l'investissement et 1 229 021,55 € pour le fonctionnement.

• **Délibération n° 25-2018 : Finances – Affectation des résultats – Budget Principal – Exercice 2017**

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget Principal et la réalisation du budget Principal établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2016	637 335,47	560 239,05
de l'exercice 2017	753 200,72	-454 550,49
de clôture 2017	1 390 536,19	105 688,56

Et du déficit des restes à réaliser sur l'exercice 2017 d'un montant de 267 203,20 € ;

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget principal, sur le budget primitif 2018 de la façon suivante :

- 161 514,64 € à l'article 1068 de la section d'investissement 2018,
- 1 229 021,55 € en report à nouveau de la section de fonctionnement 2018.

DEMANDE à ce que l'excédent constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : Concernant le budget « Déchets Ménagers », le tableau propose en fonctionnement 301 862,68 € et en investissement 418 265,94 € sachant que le reste à réaliser en excédent s'élève à 15 360,38 €.

• **Délibération n° 26-2018 : Finances** – Affectation des résultats – Budget Déchets Ménagers – Exercice 2017

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget Déchets Ménagers et la réalisation du budget Déchets Ménagers établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2016	180 526,21	204 969,98
de l'exercice 2017	121 336,47	213 295,96
de clôture 2017	301 862,68	418 265,94

Et de l'excédent des restes à réaliser sur l'exercice 2017 d'un montant de 15 360,38 € ;

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 du budget Déchets Ménagers, sur le budget primitif 2018 en report à nouveau de la section de fonctionnement 2018,

DEMANDE à ce que l'excédent constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : Sur la pépinière, il vous est proposé -109 107,60 € compte tenu du reste à réaliser de 111 360 €.

• Délibération n° 27-2018 : Finances – Affectation des résultats – Budget Pépinière – Exercice 2017

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget Pépinière et la réalisation du budget Pépinière établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2016	0,26	65 268,69
de l'exercice 2017	-0,26	-174 376,29
de clôture 2017	0,00	-109 107,60

Et de l'excédent des restes à réaliser sur l'exercice 2017 d'un montant de 111 360,00 € ;

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DEMANDE à ce que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : Sur le SPANC, en fonctionnement : -75,66 €.

• Délibération n° 28-2018 : Finances – Affectation des résultats – Budget SPANC – Exercice 2017

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget SPANC et la réalisation du budget SPANC établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2016	-7 992,02	
de l'exercice 2017	7 916,36	
de clôture 2017	-75,66	0,00

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE de reporter le déficit de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : Sur la ZAC ACTIPÔLE, en fonctionnement -75 617,80 € ; en investissement -707 252,11 €.

Madame Dominique AGUILAR : S'agissant du budget ZAC ACTIPÔLE qui complète les interrogations de Monsieur LENOIR sur la commercialisation et en particulier sur les mesures à prendre pour résorber ce déficit, dans le cadre de l'affectation du résultat et du report, ce résultat d'exécution du budget avec les services s'élève à plus de 182 869 €. Il serait intéressant dans le cadre du budget 2018 de pouvoir provisionner car ce dossier dure depuis 10 ans et on ne sait pas pendant combien de temps il va encore courir. Or, les sommes augmentent d'année en année. On espère évidemment qu'il va progresser et qu'une solution sera trouvée dans le cadre du Tribunal Administratif, mais les décisions du TA peuvent être longues (un an ou plus). Sur cette affectation de résultat, je vais m'abstenir. L'objectif, c'est d'anticiper pour avoir un budget sincère pour 2018 et de pouvoir provisionner le budget de la ZAC ACTIPÔLE.

Madame Anne JÉRUSALEM : Vous savez qu'une promesse d'achat est toujours en cours et que tout est bloqué au tribunal administratif. Nous partageons tous cette inquiétude. Bien entendu, si malheureusement l'issue n'est pas aussi favorable que celle que nous espérons, il faudra trouver des solutions. Pour l'instant, nous proposons de persister en espérant que cette fois, ce sera favorable. Le temps passe, il faudra bien que le tribunal administratif se prononce et qu'on avance avec les pétitionnaires.

• **Délibération n° 29-2018 : Finances – Affectation des résultats – Budget ZAC ACTIPOLE – Exercice 2017**

Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget de la ZAC ACTIPOLE et la réalisation du budget ZAC ACTIPOLE établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2016	-67 852,66	-449 695,92
de l'exercice 2017	-7 765,14	-257 556,19
de clôture 2017	-75 617,80	-707 252,11

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	58	pour
	0	contre
	9	abstentions

DECIDE de reporter le déficit de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement 2018,

DEMANDE à ce que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous passons au gros dossier de la soirée : le BP 2018. Monsieur GAUTHIER présentera les chiffres. Les vice-présidents et moi-même, nous compléterons. Ce budget prévisionnel correspond à ce qui vous a été présenté au ROB. Il n'y a pas eu de modifications substantielles. Ce document, dont la qualité a été soulignée, vous apporte beaucoup d'éléments. Je vous propose de procéder par chapitre sans cependant rentrer trop dans les détails.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Pour rappel : la consommation des crédits de 2017, le niveau d'investissement est assez bas. Cela est dû à la non réalisation de la construction du nouveau conservatoire.

Nous proposons un budget équilibré en section de fonctionnement à 8 489 418,55 € et un budget équilibré en section d'investissement à 5 718 779,58 €.

Les prévisions pour 2018 s'établissent à partir de tableaux présentant la section de fonctionnement en dépenses et en recettes illustrées par des graphiques. En page 7, figurent des commentaires portant sur des comparaisons avec le BP 2017 (ils ont déjà été présentés dans le ROB).

Le niveau d'épargne de la collectivité vous est rappelé en page 8. La CAF Nette au CA 2017 et la CAF nette prévisible au BP 2018. Cette CAF Nette prend en compte une réalisation du budget à 100 % en investissement et en fonctionnement. Si le budget 2018 est appliqué à 100 %, le taux d'épargne brute serait de 6,17 %.

Les 3 idées clefs du BP 2018 :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un maintien des taux de fiscalité ;
- Un programme d'investissement en corrélation avec les compétences de l'intercommunalité et nécessaires à l'attractivité du territoire.

S'agissant de la section de fonctionnement, les charges de personnel représentent 58 % ; les charges à caractère général représentent 20 % ; 15 %, atténuations de produits ; 6 %, autres charges de gestion courante ; 1 %, charges exceptionnelles. En page 10, sont présentées les variations (comparaisons BP 2017/BP 2018 ; BP 2017/CA2017).

Concernant les charges à caractère général, chapitre 011, nous vous proposons d'inscrire au BP 2018 1 351 263,00 €. Au BP 2017, il était proposé 1 706 715 € pour une réalisation au CA 2017 de 1 148 708,21 €.

Une baisse de -20,83 % est observée entre les budgets primitifs 2017 et 2018 ainsi qu'une augmentation de 17,63 % entre le BP 2018 et le CA 2017.

Madame Anne JÉRUSALEM : Vous constaterez qu'un réajustement a été fait entre le BP 2017 et le BP 2018, ce réajustement tient compte du réalisé et de la suppression des emplois aidés. Nous avons été beaucoup plus réalistes sur le BP 2018 avec, cependant, une marge de manœuvre beaucoup moins importante par rapport au remplacement du personnel. L'année dernière, nous n'avions pas de visibilité dans ce domaine. Une somme avait été provisionnée en conséquence permettant ainsi cette année de réajuster plus facilement. De plus, le régime indemnitaire a également impacté ce chapitre.

La politique retenue par les vice-présidents et moi-même s'agissant des contrats aidés est de poursuivre avec des CDD pour les personnels qui restent en mission (le scolaire et le périscolaire). Les nombreuses réformes qui ont eu lieu dans ce domaine ne nous ont pas épargnés et les prévisions sont compliquées à établir. Les personnels en emplois aidés sont restés en majorité dans les effectifs avec, pour la plupart, des CDD à la marge sur des postes qui ne sont pas menacés d'évoluer comme les agents à l'entretien, une personne a été stagiairisée sans difficulté. Nous restons assez prudents.

Monsieur Pascal LENOIR : Si vous me le permettez, je souhaiterais revenir au document qui compare la capacité d'autofinancement. Le guide pour notre gestion future est d'avoir un taux d'épargne brute qui avoisine les 11 à 12 %. Si nous voulons mener à bien notre politique d'investissement qu'on a décidé de conduire au sein de la communauté de communes –je vous rappelle la politique d'investissement qui avait été le guide de l'augmentation de la fiscalité que nous avons proposée–, si on veut continuer les équipements que projette de faire la communauté de communes alors il faut que cette capacité d'autofinancement, ce taux d'épargne brute se stabilise à 12 %. Force est de constater qu'au BP 2018, notre CAF prévisionnelle est plutôt à 6,17 %, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle était en 2017. Tous les raisonnements que j'ai par rapport à la construction budgétaire ne se positionnent pas par rapport au BP 2017 que je considère comme étant un premier exercice avec une responsabilité de la CLECT, il faut le dire, je me positionne davantage à l'exécution 2017 et je cherche à voir pourquoi on a été amené à augmenter un certain nombre de dépenses entre le compte administratif 2017 et le BP 2017. Quand on regarde les recettes, malheureusement, elles sont quasiment identiques en solde 7 160 000 € en fonctionnement courant et 7 159 000 € en fonctionnement courant 2018. Ce sont les dépenses qui sont intéressantes et non les recettes. Pourquoi a-t-on été obligé d'augmenter certains postes ? Tout le fil conducteur de mon raisonnement se positionne par rapport à cette question, c'est une question centrale si on veut continuer de pouvoir investir sur notre territoire.

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est une très bonne remarque. Ce pourcentage qui n'est pas très favorable tient compte d'une exécution à 100 % des investissements.

Nous pourrions être beaucoup plus précautionneux sur l'investissement, mais nous en avons longuement parlé. Encore une fois, nous avons fait le choix de retenir 100 % des sommes sachant que la réalisation des projets présentant de tellement de conditions que la dépense ne pourra pas avoir lieu en 2018. Le montant réel prévisionnel de cet investissement du conservatoire n'étant pas encore connu, nous ne pouvons pas procéder en autorisations de programme ni en crédit de paiement qui s'étaleraient sur plusieurs années. C'est ce choix que j'aurais aimé vous proposer, mais ce n'est pas possible dans l'état actuel de l'étude. C'est pour cette raison qu'en Bureau et à plusieurs reprises, nous avons choisi une autre option. Bien entendu, nous devons être attentifs à conserver des capacités d'autofinancement correctes.

Sur les frais de fonctionnement, nous réajustons d'après le réalisé et tout ce qui est vu par les services sur tous les postes. Il est bien difficile de contenir.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Sur les charges à caractère général (011) en ce qui concerne le scolaire, nous avons remarqué que les écoles n'ont pas utilisé à 100 % les crédits qu'on leur avait ouverts. Il s'agit par exemple des bus mis à disposition pour les sorties, des enveloppes pour de la fourniture ou autre qui ont été, en partie reportées sur l'année 2018. On se doute bien qu'il y a une montée...

Monsieur Pascal LENOIR : *Que signifie le fait de les reporter ? (propos hors micro)*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Les écoles fonctionnent par année scolaire de septembre à juin. Ils avaient droit à un nombre de sorties de bus sur une année scolaire, le budget a lieu sur une année civile. Si l'école n'a pas utilisé son budget transport scolaire en fin d'année dernière, on le reporte sur cette année en plus de ce qui est prévu sur l'année. On crée d'autres services comme la piscine...*

Monsieur Pascal LENOIR : *Il y a un principe incontournable, il n'y a pas de report dans le budget de fonctionnement. Si vous laissez faire les écoles, elles vont cumuler des trésors de guerre et deux ou trois années plus tard, vous aurez des trésors de guerre qui vous ressurgir et on va vous demander de payer ainsi que d'autres dépenses non budgétées au cours des années précédentes et par voie de conséquence, vous serez confrontés à des dépenses de fonctionnement qui dépasseront le niveau budgétaire que vous avez construit. Le principe est que si les écoles ne se déplacent pas du mois de septembre au mois de décembre, elles ne se déplacent pas. Si elles veulent se déplacer du mois de janvier au mois de juin, elles consomment sur le budget 2018, c'est-à-dire les sommes auxquelles elles ont droit du mois de janvier au mois de juin, sinon vous ne vous en sortirez pas. C'est ce que je pense sans remettre en cause la politique scolaire en matière de déplacement des enfants. Je ne dis pas ça. Je dis « pas de report ».*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Le mot report est peut-être un peu exagéré. Il s'agit d'une petite souplesse, les vice-présidents se sont rendu compte que le fonctionnement proposé aux directeurs d'école n'avait pas été complètement intégré dans la manière de travailler ensemble. Cela apporte de la souplesse dans les relations entre tous. Il ne faut pas prendre un mauvais pli, je suis en accord avec vos propos. Il s'agit d'apporter le meilleur service possible aux écoles, aux enfants et de trouver un mode de relationnel satisfaisant ce qui commence à être le cas. Un temps de rodage était nécessaire.*

Madame Dominique AGUILAR : *En effet, concernant le scolaire, une règle de prudence est à adopter. Pour avoir géré les écoles de la ville, on sait très bien que dès lors qu'on anticipe et qu'on reporte, la gestion devient un peu calamiteuse. Les écoles n'ont pas nécessairement utilisé leur budget transports parce qu'à un moment on leur a dit de ne pas les utiliser, ce sont les retours qui nous ont été faits. Forcément, les écoles ont dû mettre leurs budgets de côté en pensant les utiliser l'année scolaire suivante. Il est nécessaire de clarifier les choses avec les différents directeurs d'école pour l'utilisation des budgets alloués aux transports et les informer qu'un report est possible d'une année sur l'autre de leur budget ou s'ils doivent consommer leur budget transport de telle date à telle date.*

Monsieur Thierry DURAND : *Il est hors de question de reporter les transports. Les seuls petits reports qui ont eu lieu portaient sur des fournitures scolaires, lissés sur une année, mais il n'y a pas de report au niveau du fonctionnement sur les écoles. D'autre part, nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas utiliser le budget transport. Je ne sais pas d'où cela vient, il faudra nous l'expliquer. Au contraire, les écoles ont été fortement incitées à utiliser le budget mis à disposition comme cela a été décidé en commission. De plus, nous déplorons le fait que ce budget ne soit pas utilisé alors qu'une ligne importante avait été abondée dans ce sens.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Je propose qu'on passe au 012.*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Au BP 2018, chapitre 012 (charges de personnel) nous vous proposons 3 864 439 €. Il avait été prévu 3 919 946 € au budget 2017 et 3 745 095,60 € ont été consommés au CA 2017, soit une évolution de -1,42 % entre les BP 2017 et 2018 et une évolution de + 3,19 % entre le BP 2018 et le CA 2017.

Monsieur Pascal LENOIR : Sur la masse salariale, entre le CA 2017 et le BP 2018, compte tenu du principe de GVT, une augmentation à 3,19 % est un peu élevée, mais acceptable.

Sur la masse salariale, le sujet n'est pas là, il est, pardon de parler ainsi, « a-t-on besoin des effectifs que l'on a au sein de nos entités ? ». Est-ce qu'il y a possibilité de mutualiser un certain nombre de fonctions, y compris de fonctions supports ? Ne peut-on pas s'interroger sur des transferts entre le domaine scolaire et la jeunesse ? Entre différentes fonctions de notre communauté de communes ? L'objectif étant d'arriver à diminuer de plusieurs équivalents temps plein les 3 864 439 €. Ce n'est évidemment pas pour le plaisir de diminuer, je n'ai jamais eu comme motivation suprême de supprimer des emplois, mais parce que si on compare le niveau de notre masse salariale à des structures de la même strate, on va se rendre compte que le niveau de notre masse salariale est un peu élevé. Si l'on veut dégager des marges pour construire un budget d'investissement, il faut bien regarder les masses qui impactent fortement le budget de fonctionnement, en l'occurrence, c'est bien la masse salariale.

Je n'ai pas envie de le faire en conseil communautaire, c'est un sujet que j'ai internalisé moi-même et qui mériterait d'être évoqué en commission des finances. Il est dommage que ce budget ne soit pas discuté au préalable en commission des finances, c'est-à-dire dans une commission ad hoc où les choses se passent et les choses se discutent. Il y a des sujets d'arbitrage qui n'ont pas à être forcément évoqués dans un premier temps d'une manière collégiale, mais qui peuvent être évoqués dans un petit groupe pour ensuite devenir une politique globale.

Madame Anne JÉRUSALEM : Il existe une commission des finances qui se réunit. Elle n'est pas présidée par un vice-président mais elle est composée d'un groupe de travail budget.

Monsieur Pascal LENOIR : Non, non... Nous n'avons jamais désigné de personnes dans une commission « Finances ». (propos hors micro)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je vous demanderai de vous reporter à des délibérations antérieures lesquelles indiquent le nom des élus qui se sont portés volontaires. Thomas LEVOY, tous les vice-présidents, Dominique PROT, Laurent MOULINIER siègent régulièrement pour évoquer toutes ces questions de pré arbitrage sur le budget.

Les charges de personnel représentant 60 % du budget, c'est sur ce chapitre que nous devons nous concentrer. Néanmoins, l'attente des habitants et des usagers est d'avoir du service. Certes, mutualiser le plus possible, examiner tout, là où il est possible de réduire du personnel non titulaire, mais celui-ci ne représente pas un pourcentage important de notre masse salariale. J'ai déjà indiqué que sur les fonctions supports, nous sommes à flux tendu, l'effectif n'est pas pléthorique, bien au contraire compte tenu des nombreuses compétences à exercer et des projets à conduire.

La comparaison avec d'autres communautés de communes de même strate n'est pas significative. J'aimerais bien pouvoir comparer avec des communautés de

communes qui nous ressemblent point par point et notamment celles qui exerceraient dans sa globalité la compétence scolaire, ce qui est relativement rare. Il existe certaines communautés de communes un peu similaires, mais qui n'exercent que partiellement la compétence scolaire, notamment le fonctionnement.

Néanmoins, c'est notre spécificité qui fait que cette masse salariale est importante. 70 personnes sont dévolues au scolaire, à la petite enfance, à la crèche). Ce taux d'encadrement est imposé nécessitant un personnel qualifié, diplômé. L'effectif dans ce domaine peut difficilement être réduit. Cependant, nous sommes très vigilants sur le taux de fréquentation. Les vice-présidents et toutes les commissions travaillent sur la redistribution des missions pour essayer d'économiser des postes. C'est ce que nous allons faire de manière raisonnable et acceptable pour nos usagers, tout en veillant au respect de notre budget.

Monsieur Bruno PICARD : Je ne suis pas tout à fait sur la même ligne que sur les propos précédents. La communauté de communes présente une spécificité par rapport aux filières qui amènent à cela. C'est davantage sur l'administratif pur que nous devons comparer avec d'autres communautés de communes.

Je reviens sur la question des contrats aidés. Quand, dans le budget prévisionnel, on passe de 173 000 € auparavant, avec une aide de l'État de 64 000 €, dont acte, or, page 18, il est prévu exactement la même somme dans le budget prévisionnel, c'est-à-dire 64 765 € d'où un delta par rapport à ce qui existe actuellement. S'agissant des emplois aidés qui restent dans la communauté de communes –j'ai bien entendu qu'il s'agit de CDD– ce serait intéressant qu'une information nous soit donnée pour savoir où on va. Un certain nombre de personnes directement concernées ou pas m'ont déjà posé des questions sur ce sujet et je peux comprendre leur démarche. Le même problème se présente sur les SIVOS. Sur notre SIVOS, comprenant trois communautés de communes, un tableau est établi présentant la situation des effectifs ainsi que les missions qui leur sont dévolues. Cet élément de compréhension serait intéressant à avoir.

J'aimerais disposer d'une information très claire sur la question des attributions de compensation. Le montant des atténuations de charges est bien indiqué, cependant, l'identification en recettes n'est pas aussi claire. Cela pose question. Dans le chapitre impôts et taxes, il est constaté une augmentation, d'où ma réflexion.

Madame Anne JÉRUSALEM : Sur votre première question, il existe une clause de confidentialité qu'on ne peut pas divulguer les noms. 25 personnes étaient concernées par les emplois aidés, il nous en reste une partie. En 2018, des contrats sont encore en cours avec une recette de 64 000 €. Nous tranchons au cas par cas quand les contrats arrivent à échéance. On réinterroge l'État qui ne prolonge quasiment jamais les contrats aidés. D'une manière générale, il y a à peu près une vingtaine de personnes concernées par les CDD en lieu et place des contrats aidés. D'autre part, l'État vient de sortir un nouveau contrat aidé dont nous allons pouvoir bénéficier de manière moins importante et de manière assez prudente. Cela pourra nous aider pour certains postes. Tout cela se déroule au fil de l'eau, c'est du cas par cas, mais nous essayons de faire les choses correctement.

Vous trouverez la réponse à votre deuxième question dans le grand tableau où les recettes sont détaillées avec une démonstration directe. On ne met pas l'argent sous le tapis ou dans un coffre-fort, tout est redistribué.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Atténuations de produits (chapitre 014). Il vous est proposé, pour le budget 2018, 967 515 €. Il avait été budgété au BP 2017 à

947 403,17 € et 947 403,17 € avaient été consommés au CA 2017. Ce chapitre concerne les AC et le FNGIR (en dépenses bien sûr).

Madame Anne JÉRUSALEM : Avez-vous des questions sur ce chapitre ? Je propose de passer au chapitre suivant.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : il vous est proposé d'inscrire 423 085 € au BP 2018. Il avait été inscrit 360 996 € au BP 2017 pour un réalisé 2017 de 306 094,58 € d'où une augmentation de 17,20 % entre le BP 2017 et le BP 2018 et une augmentation de 38,23 % entre le BP 2018 et le CA 2017.

Monsieur Bruno PICARD : Quelle en est la raison ? (propos hors micro)

Monsieur Pascal LENOIR : Ce sont les 90 000 € que l'on verse aux communes extérieures dans le cadre des dérogations scolaires. (propos hors micro)

Monsieur Thierry DURAND : C'est un héritage... (propos hors micro)

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous avons poursuivi les dérogations qui avaient déjà lieu.

Monsieur Pascal LENOIR : On ne peut pas budgéter 90 000 € de dérogations par rapport à un coût moyen par enfant de 1 200 €. 90 000 € représentent un nombre d'enfants considérable. Cela signifie qu'on a un nombre d'enfants considérable qui quittent le territoire pour aller être scolarisés dans des communautés de communes avoisinantes.

Or, nous avons des inquiétudes en ce qui concerne nos écoles périphériques implantées (Flogny La Chapelle, Cruzy-Le-Châtel). On ne peut pas se permettre cela parce que, demain, nous aurons une déstructuration de notre tissu des établissements scolaires. D'autant que, parallèlement, on est appelé pour 14 000 €, ce qui entraîne un problème d'équilibre entre les deux.

Madame Anne JÉRUSALEM : Vous savez très bien qu'il y a plusieurs cas pour lesquels il est impossible de refuser une dérogation. Nous nous trouvons dans l'obligation de les accorder. Cela est consécutif du manque d'emplois dans ce territoire puisque souvent les parents scolarisent les enfants au lieu de leur travail et argumentent en ce sens. C'est un sujet de préoccupation, mais tout ce qui concerne le budget rejoint notre problème principal, celui de recréer de l'emploi sur ce territoire. Tant qu'on n'arrivera pas à cela, on aura des soucis. À la marge, il existe des situations particulières, comme des questions de fratrie. Si l'un des enfants est scolarisé à l'extérieur, nous sommes obligés d'accepter pour toute la fratrie etc. C'est le fruit de ce qui s'était fait auparavant et nous devons nous y conformer. Ne croyez pas que nous signons des dérogations à tout va : elles sont regardées attentivement.

Pas d'autre question sur le chapitre 65 ? Nous passons alors au chapitre suivant.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Chapitre 66 (charges financières) : nous vous proposons d'inscrire 64 074,16 € au BP 2018. 109 069,29 € étaient inscrits au BP 2017. 80 791,83 € ont été consommés en 2017. Une baisse de 41,25 € est observée entre le BP 2017 et celui de 2018 et une baisse de -20,69 % entre le BP 2018 et le CA 2017. Cela est dû à la renégociation des emprunts effectuée en 2017. Le BP

2018 inclut les intérêts d'emprunts dans le cas où des emprunts seraient contractés pour le conservatoire et le PLUi.

Monsieur Pascal LENOIR : Je veux bien qu'il existe une commission des finances, mais quand même... Comment peut-on en réalisant un emprunt d'1 525 000 € au titre de l'année 2018 arriver à des intérêts financiers à 64 074 € au BP 2018 alors que l'on avait prévu au BP 2017 avec une volonté de réaliser un emprunt nettement moindre avec 109 000 € d'intérêt ? Je veux bien admettre que les gens qui ont fait de la renégociation sont forts, mais s'ils ont gagné 50 000 €, soit quasiment 50 % du montant budgété au titre du 66 en 2017, ils sont vraiment très très forts.

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est pourtant cela. J'avais demandé à ce qu'on intègre l'éventualité des emprunts.

Mathilde, pourriez-vous apporter des éléments de réponses ?

Madame Mathilde PICO : Deux facteurs se conjuguent. D'une part, les emprunts ont été signés avec un décalage sur la fin de l'année. Il n'y a qu'une échéance d'emprunts sur la fin de l'année et d'autre part il y a une grosse baisse de l'endettement de la collectivité à partir de 2018. Cependant nous pouvons transmettre aux élus le détail des différents emprunts si nécessaire.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci, cela répond à la question de manière très précise.

Nous pouvons passer à la suite.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : S'il n'y a pas d'autre question sur les dépenses de fonctionnement prévues sur le BP 2018, nous allons passer aux recettes de fonctionnement. Nous vous proposons d'inscrire 7 260 397 € au BP 2018. Les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- Impôts et taxes	63 %
- Dotations, subventions et participations	26 %
- Produits des services du domaine.....	9 %
- Autres produits de gestion courante.....	1 %
- Atténuations de charges	1 %

On retrouve des variations comparées au BP 2017 et au CA 2017.

Chapitre 70 (produits des services du domaine) : il vous est proposé d'inscrire 668 780 € pour le BP 2018. Il avait été réalisé en 2017, 611 637,63 €. Nous vous proposons une augmentation de 9,34 % entre le BP 2018 et le CA 2017.

Madame Dominique AGUILAR : En quoi consiste ce chapitre ?

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Le chapitre 70 concerne des prestations de services, toutes les recettes encaissées et les redevances versées par les familles : les droits et services à caractère sportif et de loisirs, le périscolaire, la cantine notamment. Nous ne prévoyons pas d'évolutions majeures en 2018 car la suppression des NAP et l'accueil de loisirs du mercredi matin n'ont pas été évalués.

Ce chapitre prend également en compte les autres produits : le remboursement de la mise à disposition d'un agent au SIT, le remboursement des charges suite au regroupement sur le Sémaphore, comme le très haut débit, les charges d'entretien,

les remboursements par les communes des mises à disposition de personnels communautaires...

Madame Anne JÉRUSALEM : Avez-vous d'autres questions ?

Monsieur Pascal LENOIR : C'est juste un commentaire. Je me suis attaché à regarder les charges et les recettes présentées sur le tableau qui compare les charges et dépenses par fonction. On remarque une certaine stabilité, voire une diminution des recettes que l'on peut qualifier certaines par comparaison, alors qu'on a une nette augmentation des recettes que l'on peut qualifier d'incertaines parce qu'on n'a pas de point de comparaison. Dans une lecture des recettes que l'on pourrait faire, on est sage sur ce que l'on sait existant, mais on a tendance à voir élevé sur ce qu'on imagine ce qu'il va être. Je comprends bien que l'on ait envie que cela marche, mais soyons prudents sur en particulier les occupants du Sémaphore. On ne sait pas ce que sera demain l'occupation du Sémaphore avec l'augmentation en particulier des locaux mis à disposition comme le plateau santé etc.

On est optimiste sur le remboursement par les communes des mises à disposition de personnels communautaires. On a prévu un peu à la hausse cette recette ; au bout du compte, on n'est pas certain que cela se fera d'une manière aussi haute.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci pour le commentaire, mais je vous rappelle que le montant important de 60 000 € est lié à la mise à disposition d'un agent au SIT.

Ce n'est pas optimiste, c'est la réalité.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Chapitre 73 : Impôts et taxes. Il vous est proposé d'inscrire 4 490 939 € au BP 2018. 4 386 666,71 € ont été réalisés au BP 2017. On observe une augmentation de 10,14 % sur le budget primitif 2018 et le compte administratif 2017.

Nous poursuivons avec le chapitre 74 : Dotations, subventions et participations. Il vous est proposé d'inscrire 1 847 374 € au BP 2018. Il a été réalisé 1 880 740,01 € en 2017. On observe une diminution de 1,83 % entre le budget primitif 2018 et le CA 2017.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. Il est proposé d'inscrire 84 800 € au BP 2018. Il a été réalisé 60 954,92 € en 2017, soit une augmentation de presque 40 % entre le BP 2018 et le CA 2017. Cette augmentation est liée à une hausse du revenu des immeubles du fait de l'aménagement du plateau santé principalement.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels. Il est proposé d'inscrire 5 000 € au BP 2018. Il a été réalisé 8 515,19 € au BP 2017.

Chapitre 013 : Atténuations de charges. Il est proposé d'inscrire 53 700 € au BP 2018. Il était inscrit 191 406,64 € au BP 2017. Ce compte a enregistré des aides de l'État au titre des contrats aidés alors qu'ils devraient être imputés à l'article 74-71. Nous allons régulariser en 2018. Cela correspond au remboursement des assurances liées aux accidents de travail.

Madame Anne JÉRUSALEM : Donc relativement aléatoire. Si vous n'avez pas de question, nous allons passer à la section d'investissement.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Sur les dépenses d'investissement, il vous est proposé sur le budget 2018 une dépense totale de 5 718 779,58 €. Au BP 2017, il était prévu 7 752 614,93 €. Il a été réalisé en 2017 3 188 418,86 €. Comme il a été rappelé, le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 40 % pour l'année 2017.

Dépenses d'équipement par chapitre

- Au chapitre 020, il est proposé 319 100 €
- Au chapitre 021, il est proposé4 017 000 €
- Pour un Total de4 336 100 €

Les investissements prévus pour 2018 sont :

- La poursuite de l'aménagement numérique pour 500 000 €,
- Le plan local d'urbanisme intercommunal pour 250 000 € avec une prévision de taux de subvention de 50 %,
- Le projet de conservatoire dont l'étude de programmation est en cours : le projet sera finalisé dans le courant de l'année 2018 (enveloppe prévisionnelle d'investissement totale d'un peu plus de 3 200 000 € à affiner en fonction du projet retenu et avec une prévision de subvention à hauteur de 20 % avec un objectif de subvention au-delà de ce pourcentage),
- L'informatisation des écoles,
- L'entretien courant des écoles en investissement,
- L'aménagement du plateau santé,
- La signalétique touristique.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je suppose que vous avez peut-être des questions, des observations sachant que nous avons évoqué tous ces éléments lors du ROB et aucun changement notable n'est intervenu.

Madame Caroline COELHO : Au PLUi, il est prévu 250 000 €, soit une fourchette plutôt basse. Si on veut avoir de l'ambition et surtout un bon bureau d'études, les montants sont un peu plus élevés que cela. Le taux de subvention est plutôt de l'ordre de 20 % plutôt que de 50 % en ce qui concerne la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), seule subvention possible sur les PLUi. Peut-être que nous pouvons avoir l'ambition d'un PLUi H qui, en termes de coût ne représenterait pas un montant plus élevé. Mais quoi qu'il en soit, 250 000 € me paraît un peu faible pour avoir un bon bureau d'études.

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce choix a pour objectif de marquer la politique à conduire dans les prochaines années. Nous indiquons une intention dans ce budget d'investissement. Toute une préparation est nécessaire pour affiner les choses et on ne réglera pas tout en 2018. Nous reviendrons sur ce budget au moment où nous déciderons, parmi tous ces projets, lesquels seront prêts à être lancés dans les mois à venir.

Madame Dominique AGUILAR : Il est inscrit près de 285 000 € pour l'aménagement du plateau santé, qu'est-ce que cela concerne précisément ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Il s'agit de la réalisation d'un programme décidé en 2017. Mais je laisse la parole à Jean-Bernard CAILLIET.

Monsieur Jean-Bernard CAILLET : Le projet tourne autour de 255 000 €. Quelques aménagements d'ordre mobilier sont encore à prévoir. Il ne s'agira pas d'un montant de 25 000 € à 30 000 €, mais c'est une prévision un peu large. La fin des travaux du plateau santé est prévue vers la mi-mai. Les libéraux pourront rentrer à partir de fin mai.

Madame Dominique AGUILAR : Il y a quelque chose qui m'échappe... On est sur soit dans du reste à réaliser ou alors il y a de l'investissement supplémentaire ?

Monsieur Mickaël GAUTHIER : On est sur un reste à réaliser en grande partie et de nouvelles dépenses sont apparues comme dans tous travaux qu'il a fallu budgéter pour cette année.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je laisse la parole à Mathilde PICQ pour qu'elle puisse nous expliquer comment elle a ventilé les montants.

Madame Mathilde PICQ : Je ne peux pas vous donner le détail exact des nouveaux crédits. Cela tient compte des restes à réaliser. Sur le scolaire, par exemple, on a une enveloppe de 349 000 € pour les restes à réaliser de l'école maternelle des Prés Hauts. Sur le conservatoire, une grosse enveloppe est prévue : cela est essentiellement dû au BP 2018 parce que très peu d'engagements avaient été envisagés sur le BP 2017. Je pourrai vous transmettre le détail des restes à réaliser et les nouvelles prévisions.

Madame Anne JÉRUSALEM : Vous avez fait un lapsus, il ne s'agit pas du conservatoire, mais du plateau santé sur lequel on avait très peu avancé. C'est sur le plateau santé qu'on a lancé les travaux assez tardivement et, de ce fait, il y a des restes à réaliser.

Monsieur Jean-Bernard CAILLET : Nous avons eu quelques surprises par rapport aux devis, notamment en plomberie. Le bureau d'études Elytis n'a pas fait son travail correctement et un devis supplémentaire nous a été transmis de l'ordre de 12 000 € pour les évacuations, un devis supplémentaire de 3 000 € pour l'eau et un devis supplémentaire en électricité de 3 000 € (nous avons jugé bon de mettre des ampoules LED plutôt que des ampoules classiques, ce qui n'avait pas été prévu à l'origine – pour cela, il a fallu changer tous les réceptacles). Cela engendre une dépense supplémentaire de 18 000 € tout en restant dans le cadre de l'enveloppe prévue.

Madame Anne JÉRUSALEM : Y a-t-il d'autre question ? Nous poursuivons.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles. Vous avez le détail réparti par service. Pour les frais d'études, il vous est proposé 319 100 € au BP 2018. Cela concerne principalement le conservatoire ainsi que les frais de logiciel, récurrents chaque année.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles. Il vous est proposé d'inscrire 4 699 756,06 € au BP 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : La réponse des restes à réaliser sur tous les postes apparaît en détail sur ce chapitre.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Chapitre 23 : Immobilisations corporelles en cours. Il vous est proposé zéro sur le budget 2018. Cela concernait les travaux en cours et réalisés en 2017.

En dépenses financières, il vous est proposé 304 041,50 € au BP 2018. Au CA 2017, il a été réalisé 1 076 886,63 €. Cela était lié aux renégociations de dettes et aux remboursements de certains emprunts l'année dernière.

Monsieur Pascal LENOIR : Quand on regarde dans le détail, le remboursement en capital en 2017 était de 164 807,36 € et on prévoit de faire 297 241,50 €, compte tenu de ce qu'a dit Mathilde PICQ de la contractualisation de l'emprunt à 1 500 000 € dont le remboursement en capital commencera sur le dernier trimestre 2018.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : En recettes d'investissement, nous vous proposons d'inscrire au BP 2018 les recettes totales pour un montant de 5 718 779,58 €. Il avait été prévu 7 752 614,93 € au BP 2017 et 3 188 418,86 € ont été réalisés.

En 2017, les recettes réelles d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- Emprunts et dettes assimilées :.....61 %
- Dotations, fonds divers et réserves :.....20 %
- Subventions d'investissements 18 %
- Autres immobilisations financières1 %

S'agissant des subventions d'investissement, nous vous proposons d'inscrire 1 009 519,95 € au BP 2018. Au CA 2017, il était prévu 454 367,85 €.

Ces recettes d'investissements sont réparties comme suit par service :

- Administration générale 52 538,00 €
- Scolaire..... 33 750,00 €
- Conservatoire 537 356,95 €
- Jeunesse, sports, petite enfance..... 875,00 €
- Intervention économique..... 260 000,00 €
- Urbanisme..... 125 000,00 €

Monsieur Pascal LENOIR : Le seul commentaire que l'on peut faire sur ces prévisions en termes de subventions, c'est le taux de subvention s'agissant du conservatoire d'environ 20 %. Monsieur le directeur des services, il faut aller chercher beaucoup mieux que ça. L'objectif sur un tel investissement est a minima d'atteindre 50 %. Sinon on aura du mal.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je suis absolument d'accord sur l'objectif, c'est celui que j'avais fixé sauf qu'il y a le principe de réalité. À force de rencontrer différents interlocuteurs, je préfère vous annoncer quelque chose de plus réaliste et essayer d'avoir un maximum de subventions. Bien entendu, cet investissement sera rediscuté compte tenu des éléments que nous aurons en notre possession à ce moment-là. Pour l'instant, j'observe que, sur le fonctionnement et sur le rayonnement du conservatoire, la DRAC, l'Éducation Nationale ont un regard bienveillant et sont prêts à nous aider. Cependant, les sommes étant limitées, nous attendons de l'aide sur l'investissement pour enclencher ce projet, il faudra que les soutiens soient significatifs. Vous n'ignorez pas qu'il existe des plafonds d'aide. Il est donc nécessaire de passer sur des règlements dérogatoires s'appuyant sur l'appréciation des différents décideurs en la matière pour lesquels nous n'avons pas encore de réponse.

La question reste posée à la Région et à l'État essentiellement. C'est très difficile d'obtenir des réponses, mais nous allons questionner de manière beaucoup plus précise lorsque nous aurons un projet encore plus précis. Le projet est certes bien avancé aujourd'hui mais pas complètement ficelé, cela ne saurait tarder. Nous aurons des réponses lorsque nous aurons la bonne question, la question chiffrée.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Les emprunts et dettes*

En 2017, la CCLTB a mobilisé un emprunt de 557 000 € pour financer l'aménagement du numérique.

Les emprunts prévus en 2018 s'établissent à :

- 125 000 € pour le PLUi,
- 1 400 000 € pour le conservatoire.

Pour rappel, l'encours de la dette du budget général au 31 décembre 2017 s'élève à 2 667 685,51 € soit 154 € par habitant.

Dotations et fonds d'investissement : ces dotations correspondent pour l'essentiel au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Il était prévu 1 084 828,71 € au BP 2017. Il a été réalisé 289 937 € en 2017.

Le FCTVA a pour objet de rembourser de façon forfaitaire (16,404 %) la TVA payée par les collectivités sur certaines dépenses réelles.

Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés. Ce compte retrace l'autofinancement généré par la section de fonctionnement affecté au financement des investissements, soit :

- 192 383,78 € en 2017,
- 161 514,64 € au budget prévisionnel 2018.

Les opérations d'ordre correspondent aux écritures liées à l'amortissement des biens et aux charges à étaler.

Elles s'élèvent à 286 344,07 € en 2017 et à 286 987 € au BP 2018.

Madame Anne JÉRUSALEM : *En page 38, quelques images, pour nous satisfaire, présentant les projets réalisés en 2017 portant sur nos différentes compétences.*

Pages 39 et 40, des graphiques constituent des repères sur nos politiques, notamment un concernant les restes à charge. Ils permettent de visualiser les moyens que la communauté de communes consacre à ses politiques et de montrer que nous sommes en adéquation avec les décisions de prendre des compétences en lien avec la jeunesse et le scolaire. Ces postes bénéficient de restes à charge importants indiquant que nous menons une politique favorable et incitative pour une bonne qualité de l'accueil de nos enfants dans nos cantines, dans nos centres de loisirs. Le reste à charge relativement important pour la collectivité est voulu ainsi.

Monsieur Pascal LENOIR : *C'est le principe même d'une gestion d'une collectivité locale que de recevoir des impôts et d'utiliser ces impôts pour financer les politiques qu'elle entend mener. Une fois qu'on a dit ça, on n'a pas dit grand-chose. On a compris comment fonctionnait un service public. Les vraies questions par rapport à cela, et j'en reviens à mon sujet des 441 000 €, c'est :*

Pourquoi, en 2018, par rapport à 2017 sur le fonctionnement, le poste de la petite enfance augmente de 14 000 € ? Le déficit de la petite enfance augmente de 14 000 €, pourquoi ?

Pourquoi le déficit de la jeunesse augmente de 104 000 €, ce n'est pas rien 104 000 € dans mon schéma. 104 000 €, c'est beaucoup sur 400 000 €.

Pourquoi le Raid de l'Armançon augmente de 2 635 € ? C'est peu. Mais on avait toujours dit que le Raid de l'Armançon devait s'autofinancer. Maintenant, le coût pour la CCLTB du Raid de l'Armançon – je n'ai rien contre le Raid de l'Armançon – c'est un coût supplémentaire de 2 635 €.

Pourquoi le conservatoire augmente-t-il de 51 192,90 € de déficit ? Qu'est-ce qui se passe de particulier sur le conservatoire, je ne parle pas d'investissement ? C'est le loyer.

Pourquoi le développement économique en solde augmente-t-il de 54 411,66 € ?

Pourquoi les cantines scolaires augmentent-elles de 89 115 € ? Pourquoi le scolaire augmente-t-il de 80 308 € ? Pourquoi le tourisme augmente-t-il de 6 383 € ?

Pourquoi les gens du voyage ... ? On connaît la réponse, nous avons pris la compétence en cours d'année.

Pourquoi a-t-on une augmentation globale de nos déficits de 447 660 € ?

Ce sont ces questions qu'il faut se poser. Pourquoi ? Pour quelle raison ? Tant qu'on n'aura pas un brainstorming sur chacune des missions et sur chacune des raisons, y compris avec une analyse qui n'est pas forcément l'analyse des services, – si on a l'analyse les services, on sait très bien que l'on va créer du déficit – alors on n'arrivera pas à résorber le solde des 445 000 € qui, en 2018, même si je voterai le budget, nous plombe quand même, d'une manière importante, par rapport à notre capacité d'autofinancement.

Madame Anne JÉRUSALEM : Toutes ces questions sont posées dans le cadre des commissions et des ajustements sont faits lorsqu'ils sont possibles. Lorsque certains ajustements sont proposés qui génèrent des levées de boucliers, parfois, il faut reculer. Il s'agit de prendre des décisions qui fédèrent les élus dans leur grande majorité sur certains postes. C'est ainsi que fonctionne la démocratie.

Je ne reviens pas sur l'augmentation des charges de personnel etc., c'est une constante et cela ne s'arrange pas avec les décisions gouvernementales que nous devons appliquer comme les revalorisations (le RIFSEEP) et la suppression des emplois aidés ne sont pas le fait de la communauté de communes.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Pour en revenir à ce l'augmentation de plus de 100 000 € que vous avez pointée Monsieur LENOIR sur la jeunesse : elle est due à une mauvaise répartition des charges entre le scolaire et la jeunesse. Nous répartissons mieux les charges sur le personnel par exemple. Les charges de fonctionnement sur le personnel comme sur les fluides ou autres augmentent aussi chaque année.

Monsieur Pascal LENOIR : Le tableau d'ensemble tel qu'il est fait est plutôt bien fait. Cependant, je suis partisan qu'à l'intérieur, un travail d'analyse soit réalisé par rapport à l'imputation de certaines dépenses dans certains postes pour les remettre dans les bons postes de telle manière qu'on ait une vision analytique parfaite du coût des services et qu'on ait une analyse des années futures sur les variations de ce coût de services pour bien comprendre pourquoi ils évoluent. Le tableau tel qu'il est monté, tel qu'il est conçu, même s'il doit être amélioré et travaillé est plutôt bien fait.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous procédons maintenant au vote du budget principal.

(Il est procédé au vote du budget principal et les débats reprennent pour le budget annexe « déchets ménagers »)

Monsieur Gérard GOVIN : S'agissant du budget annexe « déchets ménagers », le résultat de clôture au 31 décembre 2017, en section d'investissement était de 418 265,94 € et 301 307,18 € en section de fonctionnement, soit un total de 719 573,12 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 15 360,38 € en investissement et aucun en fonctionnement, soit un total de 433 626,32 € en investissement et 301 307,18 € en fonctionnement soit un total de 734 933,50 €. C'est le niveau général de réalisation de l'exercice.

Fonctionnement

- Les dépenses réelles au BP 2017 2 386 977,43 €
- Les dépenses réelles au CA 2017 2 065 358,79 €
- Taux de consommation : 86,53 %

- Les recettes réelles au BP 2017..... 2 607 026,21 €
- Les recettes réelles CA 2017..... 2 376 479,40 €
- Taux de consommation : 91,16 %

Investissement

- Dépenses réelles BP 2017..... 803 502,92 €
(avec le montant total pour la réalisation du B9)
- Dépenses réelles CA 2017 49 506,78 €
- Taux de consommation : 6,16 %

- Recettes réelles BP 2017..... 583 454,14 €
- Recettes réelles CA 2017 73 018,60 €
- Taux de consommation : 12,51 %

S'agissant du compte administratif 2017 et budget primitif 2018, nous vous proposons 2 383 506,83 € en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses. En section d'investissement, 1 200 844,47 €, soit un total de 3 584 351,30 €.

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général, le BP 2017 était à 1 929 050,21 €, le réalisé pour 1 704 130,79 €. Pour le budget 2018, il est proposé 1 659 584,00 €,
- Charges de personnel, le BP 2017 était de 350 500 €, le réalisé de 327 671,33 €. Il est proposé 365 000 € pour le BP 2018,
- Autre charges de gestion, le BP 2017 était de 9 900 €, le CA 2017 a été de 9 483 €. Il est proposé 25 000 € pour le BP 2018,
- Charges financières, le BP 2017 était de 3 883 €, le CA 2017 à 1 916,93 €. Il est proposé 1 709 € au BP 2018,
- Charges exceptionnelles, le BP 2017 était de 30 000 €, le CA 2017 à 22 175 €. Il est proposé 23 000 € au BP 2018.
- Dépenses imprévues, le BP 2017 était de 63 644,22 €. Il est proposé 45 963,18 € au BP 2018.

Soit un total : 2 120 256,18 €.

Monsieur Bruno PICARD : Je ne reviens pas sur ce que j'ai déjà dit, vous savez mon opinion sur le service. Cependant, je constate que nous avons un vrai problème de communication sur ce service. Les travaux sont engagés, il faut y aller... Je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai.

L'élément d'affichage d'un nouveau bâtiment même si cela s'avérait nécessaire par rapport aux régularisations qu'on vient de recevoir posent un léger souci.

A priori, une régularisation est faite sur 2017 qu'on a un petit peu de mal à s'expliquer avec en particulier un apport forfaitaire « levée de bacs » qui se retrouve au milieu alors que ce n'est pas prévu au départ. Tout le monde s'est retrouvé avec une petite augmentation.

J'ai un vrai souci. En effet, il est possible d'identifier le nombre de levées réelles de chaque habitant dans la facture alors que vous n'arrivez pas à facturer le nombre de levées réelles et vous nous appliquez un forfait. Je me souviens de l'argumentation qui était « on ne peut pas identifier le nombre de levées, alors on applique le forfait. ». Soit on arrive à identifier et on transpose, soit il est inutile de faire ressortir le nombre de levées réelles faites. Cela crispe un peu les esprits.

Il faut vraiment qu'un travail soit fait sur la communication, celle que l'on fait aujourd'hui n'est pas nécessairement adéquate vis-à-vis de ce service.

Monsieur Gérard GOVIN : Bruno PICARD présente la facture qu'il vient de recevoir. En fait, la communication qu'il souhaite se situe autour de la facture. Il n'a jamais été dit qu'on facturerait au nombre réel de levées. Nous sommes incapables de budgéter avec des levées réelles, ce n'est pas possible. Nous sommes obligés de partir sur des forfaits. Le nombre réel de levées est indiqué sur la facture pour éviter les contestations car certaines personnes notent le jour où ils ont sorti leurs poubelles pour savoir si des levées supplémentaires leur sont facturées ou pas. C'est la présentation de la facture que vous nous demandez, ce n'est pas le principe de la redevance.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je propose que l'on passe aux recettes de fonctionnement.

Monsieur Gérard GOVIN : Au niveau des recettes de fonctionnement, il était prévu un total de 2 426 500 € au BP 2017. Le réalisé s'élève à 2 375 943,65 €. Au budget primitif, il a été prévu 2 025 940 € soit une baisse importante.

S'agissant des produits des services du domaine (redevance incitative), au BP 2017, il était prévu 2 000 000 €, le réalisé s'élève à 1 993 634,33 €. Il est prévu 1 689 800 € au BP 2018, soit une baisse d'environ 300 000 € en direction des usagers.

Ces 300 000 € ne sont pas destinés qu'aux usagers. En effet, l'hôpital en 2018 qui représente 50 000 € a décidé de faire gérer ses déchets par un prestataire extérieur dont le service est facturé à un tarif moins élevé. Donc cela représente 250 000 € pour l'ensemble des usagers et 50 000 € pour l'hôpital.

Monsieur Pascal LENOIR : L'annonce que vous faites, Monsieur GOVIN, d'une diminution de la redevance incitative à 250 000 € pour l'ensemble des usagers est une annonce forte et importante. En termes de communication, est-ce que la commission a déjà pris des décisions par rapport à la manière dont elle va impacter les 250 000 € sur la facture ou est-ce que c'est une décision à prendre ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous avons longuement discuté de cette question lorsque nous avons adopté la nouvelle tarification.

Monsieur Gérard GOVIN : La décision est prise. Les montants (levée forfaitaire, abonnement, part de foyer) n'ont pas été modifiés, mais le nombre de levées a été changé. Nous sommes passés de 18 levées la première année, à 14 puis à 12, en sachant que 81 % des usagers du territoire n'utilisent pas entièrement ces 12 levées par an. Les gens qui se limitent à 5 ou 6 levées ou 2 levées payent beaucoup trop et s'offusquent de payer pour 12 levées. On ne sait pas faire mieux aujourd'hui. Peut-être que demain on saura passer à 6 levées au niveau du forfait. En revanche, pour équilibrer le budget, nous serons obligés d'augmenter le coût unitaire de la levée, mais aujourd'hui le coût unitaire de la levée n'a pas été modifié et nous nous limitons à 12 levées.

Dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées :

- CA 2017	13 324,83 €
- BP 2018.....	13 483,00 €

Immobilisations incorporelles :

- CA 2017	3 699,84 €
- BP 2018 (logiciel).....	4 500,00 €

Immobilisations corporelles :

- CA 2017	32 482,11 €
- BP 2018.....	953 300,00€

Dépenses imprévues :

- BP 2018.....	25 000,00 €
----------------	-------------

Opérations d'ordre en section « Amortissement » :

- CA 2017	54 759,59 €
- BP 2018.....	56 259,65 €

Total

- CA 2017	104 266,37 €
- BP 2018.....	1 200 844,47 €

Les dépenses d'investissement concernent :

- Essentiellement l'aménagement du B9 ;
- La mise aux normes de la déchèterie de Rugny (avec surtout des restes à réaliser) ;
- L'installation de nouveaux chalets de compostage déployés sur la Ville de Tonnerre ;
- L'acquisition de matériel informatique.

Recettes d'investissement

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- CA 2017	204 969,98 €
- BP 2018.....	418 265,94 €

Dotations, fonds et réserves :

- CA 2017	10 869,00 €
- BP 2018.....	181 422,82 €

Subventions d'investissement :

- CA 2017..... 62 149,60 €
- BP 2018..... 5 800,00 €

- Emprunts d'équilibre si besoin 168 443,06 €
- Virement de la section de fonctionnement..... 51 186,05 €

Opérations d'ordre en section « Amortissement » :

- CA 2017..... 244 543,73 €
- BP 2018..... 211 464,60 €

Total recettes d'investissement :

- CA 2017..... 522 532,31 €
- BP 2018..... 1 200 844,47 €

Monsieur Jean-Claude GALAUD : Je reviens sur les propos de Monsieur GOVIN s'agissant de l'hôpital qui décide aujourd'hui d'arrêter le ramassage des déchets. De ce fait, demain, je peux vous demander de ne plus procéder au ramassage dans ma commune de LÉZINNES. D'autres entreprises peuvent le faire également. Un service est rendu à la population sur 52 communes pour les entreprises et les habitants et je ne comprends pas pourquoi l'hôpital décide d'arrêter.

Monsieur Gérard GOVIN : De nombreuses entreprises ne passent pas par la communauté de communes pour le traitement des déchets. Ils font appel à des sous-traitants. L'hôpital, les maisons de retraite ont le droit d'étudier d'autres propositions plus avantageuses. Je ne suis pas certain que vous trouviez un prestataire extérieur qui traite vos déchets à un coût moindre. Nous ne sommes pas certains que l'hôpital trouvera un sous-traitant mieux disant. Le centre hospitalier a dû investir dans des bacs. De plus, l'hôpital bénéficiait de trois ramassages par semaine. Peut-être a-t-il un meilleur service ? Les grandes surfaces ne passent pas par la communauté de communes, ils traitent leurs déchets en direct à travers leurs centrales d'achats ou autres.

Madame Anne JÉRUSALEM : Cela suppose un marché suffisant pour pouvoir concurrencer le service rendu par la communauté de communes ce qui n'est pas forcément le cas des particuliers ou des communes, sinon cela se saurait...

Je vous propose de voter le budget « déchets ménagers ». Ce budget d'élimination des déchets s'équilibre à 3 584 351,30 € en dépenses et en recettes.

(Il est procédé au vote du budget « déchets ménagers » et les débats reprennent pour le budget annexe « pépinière »)

Monsieur Régis LHOMME : Le tableau de la page 47 présente le budget de la pépinière en dépenses et en recettes.

Dépenses de fonctionnement

Le compte administratif s'élève à 24 000 €, le BP 2017 était établi à 30 000 €. Il est proposé 28 000 € pour le BP 2018. Les dépenses de fonctionnement sont stables. Certes, elles représentent 15 % de plus, mais sur une somme peu importante.

Recettes de fonctionnement

Il est proposé 41 000 € pour un compte administratif de 37 000 € et un BP 2018 de 42 000 €. Une subvention d'équilibre de 7 700 € est nécessaire. Nous avons 11 % de plus en recettes réelles de fonctionnement par rapport à ce que l'on avait prévu (37 495,36 € au CA 2017 pour 41 624,25 au BP 2018).

Dépenses d'investissement

- CA 2017	495 690,49 €
- BP 2018.....	380 431,64 €

Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de locaux supplémentaires (383 306,11 € HT), le démarrage des études (360,00 € HT) et l'acquisition de matériel informatique (2 325,00 € HT).

Recettes d'investissement

- CA 2017	386 582,89 €
- BP 2018.....	380 431,64 €

Nous vous proposons un budget à l'équilibre, avec un emprunt. Le reste à réaliser correspond à un décalage de financement pour l'agrandissement de la pépinière (nous attendions une subvention de la Région de 120 000 € qui devait arriver fin 2017).

Le fonctionnement, l'année prochaine, sera amélioré par le fait de l'arrivée prévue d'entreprises. Une proposition sur les loyers vous sera faite prochainement que l'on souhaitera incrémenter d'année en année de façon à ce que ce soit vraiment une pépinière d'entreprises et que les gens ne prennent pas racine.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Y a-t-il des questions sur ce budget ? Nous procédons au vote du budget de la pépinière qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 426 474,28 €.*

(Il est procédé au vote du budget « pépinière » et les débats reprennent pour le budget annexe « SPANC »)

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *S'agissant du budget SPANC, nous vous proposons pour 2018 un budget équilibré à 797 200 €.*

Dépenses de fonctionnement

- CA 2017	67 519,99 €
- BP 2018.....	91 685,34 €

Soit une évolution de +35,8 % de dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement (et principalement l'article 611 « contrats de prestations de services ») sont en augmentation entre le CA 2017 et le BP 2018.

Recettes de fonctionnement

- CA 2017	75 436,35 €
- BP 2018.....	92 961,00 €

Les recettes correspondent aux redevances d'assainissement et aux participations de l'État au titre des emplois aidés.

Les recettes sont donc stables.

Dépenses d'investissement

BP 2018.....703 050,00 € (opération pour compte de tiers)

Cela correspond à la réhabilitation des SPANC.

En recettes d'investissement, nous retrouvons ce montant de 703 050 € en « Opérations pour compte de tiers » mais aussi un virement de la section de fonctionnement pour 1 200 € (logiciel).

Madame Anne JÉRUSALEM : *Avez-vous des questions ? Nous procédons au vote. Le budget SPANC est de 797 211 € qui s'équilibre en dépenses et en recettes.*

(Il est procédé au vote du budget « SPANC » et les débats reprennent pour le budget annexe « ZAC Actipôle »)

Monsieur Gérard GOVIN : *Une petite précision à posteriori du vote : l'investissement de 704 250 € correspond aux opérations de réhabilitation, (opérations qui débutent seulement). C'est budgété parce que cela va représenter 100 réhabilitations, mais peu de dépenses auront lieu d'ici la fin de l'année.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous passons maintenant au dernier budget à adopter : le budget ZAC Actipôle.*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Pour le BP 2018 de la ZAC Actipôle, il est proposé 1 369 250,11 €. Je ne reviens pas sur les résultats*

Dépenses de fonctionnement

Il est proposé 5 587,68 € au BP 2018. Les charges à caractère général de 1 000 € correspondent aux taxes et les 4 587,68 € de charges financières correspondent aux emprunts.

Recettes de fonctionnement

Il est proposé 645 000 € au BP 2018. Les recettes s'élèvent comme chaque année à 645 000 € et correspondant à la vente des terrains.

Dépenses d'investissement

Il est proposé 724 250,11 € au BP 2018 : cela est dû au solde d'exécution d'investissement négatif et du capital des emprunts que la CCLTB continue à rembourser chaque année.

Recettes d'investissement

Le budget est équilibré par un emprunt de 160 455,59 € et un virement de la section de fonctionnement de 563 794,52 €.

Madame Anne JÉRUSALEM : *Y a-t-il des questions ? Je vous invite à vous exprimer sur ce sujet même si nous avons déjà débattu.*

Nous procédons au vote. Le budget ZAC Actipôle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 369 250 €.

• **Délibération n° 30-2018 : Finances** – Vote des budgets primitifs 2018 – *Budget Principal et budgets Annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (SPANC, ZAC Actipôle, déchets ménagers, pépinière) pour l'exercice 2018 transmis avec la convocation du conseil communautaire et un rapport de présentation,

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2018, le Bureau ayant émis un avis favorable le 20 mars 2018.

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	8 489 418,55 €	8 489 418,55 €
Section d'Investissement	5 718 779,58 €	5 718 779,58 €
TOTAL	14 208 198,13 €	14 208 198,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	2	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget principal.

Budget Déchets Ménagers	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 383 506,83 €	2 383 506,83 €
Section d'Investissement	1 200 844,47 €	1 200 844,47 €
TOTAL	3 584 351,30 €	3 584 351,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	4	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Déchets Ménagers ».

Budget Pépinière HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	46 042,64 €	46 042,64 €
Section d'Investissement	380 431,64 €	380 431,64 €
TOTAL	426 474,28 €	426 474,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Pépinière ».

Budget SPANC HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	92 961,00 €	92 961,00 €
Section d'Investissement	704 250,00 €	704 250,00 €
TOTAL	797 211,00 €	797 211,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « SPANC ».

Budget ZAC Actipôle HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	645 000,00 €	645 000,00 €
Section d'Investissement	724 250,11 €	724 250,11 €
TOTAL	1 369 250,11 €	1 369 250,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	0	contre
	13	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « ZAC Actipôle ».

 Vote des taux (fiscalité additionnelle et fiscalité professionnelle unique)

Madame Anne JÉRUSALEM : *Comme vous le savez, les taux n'ont pas été revus à la hausse*

<i>Taxe d'Habitation (TH).....</i>	<i>3,24 %</i>
<i>Taxe foncière Bâti (TFB)</i>	<i>5,40 %</i>
<i>Taxe foncière Non Bâti (TFNB)</i>	<i>5,90 %</i>
<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE).....</i>	<i>22,22 %</i>

Il s'agit de taux cibles. Une information sur le lissage avait été insérée dans la notice.

• **Délibération n° 31-2018 : Finances – Taxes – Vote des taxes directes locales pour 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1609 nonies C et 1638-0 bis,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 77-2015 en date du 28 septembre 2015 instaurant la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) sur le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) au 1^{er} janvier 2016,

VU le budget primitif 2018 et le produit de fiscalité attendu,

Madame la présidente propose au conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'Habitation (TH)	3,24 %
Taxe foncière Bâti (TFB)	5,40 %
Taxe foncière Non Bâti (TFNB)	5,90 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22,22 %

S'agissant de la fiscalité additionnelle :

Madame la présidente précise que le lissage opéré sur 12 ans à compter de 2014 pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti est maintenu.

S'agissant de la fiscalité professionnelle unique :

Madame la présidente précise que, pour la contribution foncière des entreprises, le lissage opéré sur 10 ans est maintenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces propositions,

VOTE les taux des contributions tels que présentés ci-dessus,

CHARGE Madame la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le comptable des finances publiques.

 Subvention d'équilibre entre budgets communautaires

Madame Anne JÉRUSALEM : *Cette délibération permet d'équilibrer lorsqu'il est besoin le budget de la pépinière et ce dans la limite des crédits ouverts dans le budget dont on ne connaît pas aujourd'hui le montant exact, cependant 7 724,25 € sont déjà inscrits dans le budget.*

- **Délibération n° 32-2018 : Finances** – Subvention d'équilibre – Budget Pépinière – Exercice 2018

Madame la présidente informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir au Budget Primitif 2018 une subvention d'équilibre à destination du budget annexe « Pépinière » pour couvrir en partie, le cas échéant, les dépenses de fonctionnement propres à ce budget y compris le déficit de fonctionnement.

Cette subvention sera versée par le Budget Principal dans la limite des crédits ouverts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE cette proposition.

 Adhésion de la CCLTB à l'AMF

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous allons adhérer à l'Association des Maires de France en lieu et place de l'AdCF comme tous nos collègues de l'Yonne et ce, pour un coût moindre et un service rendu tout à fait correct.*

- **Délibération n° 33-2018 : Administration Générale** – Autorisation d'adhésion de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" à l'Association des Maires de France (AMF)

Madame la présidente présente au conseil communautaire l'Association des Maires de France (AMF) et ses statuts. Elle a pour objet :

1. D'établir une concertation étroite entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et leur population,
2. De promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes et intercommunalités,
3. De faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation,
4. D'assurer leur protection matérielle et morale, notamment devant les tribunaux,
5. De créer des liens de solidarité et d'amitié entre tous les maires et présidents d'intercommunalité du département de l'Yonne.

L'adhésion à l'association nationale entraîne ipso facto l'adhésion à l'association départementale de l'Yonne.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la commune, comprenant :

- la part nationale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires de France,
- la part départementale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires du Département de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'adhésion de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" à l'AMF,

AUTORISE Madame la présidente à signer cet acte et tout acte afférent, ainsi qu'à en poursuivre l'exécution.

 Attribution des subventions et participations

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce tableau récapitule le résultat du travail de la commission présidée par Emmanuel DELAGNEAU qui a statué sur un certain nombre de demandes de subventions comme chaque année.

Ce tableau présente également les participations, contributions que la CCLTB se propose d'observer cette année. Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année dernière.

Monsieur Bruno PICARD : Je n'ai pas pu participer à la réunion de la commission économique. Dans les documents de préparation, il est indiqué une subvention développement économique et touristique. Il ne s'agit là que de la commission d'Emmanuel DELAGNEAU ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Oui.

Monsieur Bruno PICARD : Cela signifie qu'il y aura un autre volet concernant la commission économie ? Cependant, il sera nécessaire de bien coordonner les choses.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous sommes revenus à quelque chose de plus conforme à ce que vous attendiez.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Sur l'économie, il ne s'agit pas de subventions, mais des participations qui ont été revues et revalidées, comme chaque année, par la commission économie pour lesquelles la CCLTB adhère tous les ans.

Madame Anne JÉRUSALEM : La première partie du tableau « associations et organismes » pour 18 100 € correspond à la commission d'Emmanuel DELAGNEAU sur un certain nombre d'associations qui demandent des subventions à la CCLTB. Ces subventions sont attribuées sous certains critères et arbitrées en commission.

La deuxième partie porte sur des cotisations que la CCLTB engage chaque année, certaines sont plutôt au bénéfice des communes. Par exemple, la CCLTB adhère au Syndicat Mixte de fourrière animale de centre Yonne pour 17 000 € ce qui évite aux communes d'adhérer à cet organisme. La promotion de Yonne en Scène sera faite : c'est une cotisation méconnue qui peut offrir à toutes les associations et communes du territoire des prix concurrentiels. Nous communiquerons de nouveau sur les avantages de Yonne en Scène, organisme départemental.

On voit bien le bénéfice offert par l'adhésion au CAUE. Le Centre de Développement du Tonnerrois, comme chaque année, avec la soule des 40 000 € répartis sur quatre ans en plus des 15 000 € de subventions habituelles.

Les autres lignes de dépenses sur l'Economie seront présentées par Régis LHOMME dans le cadre des nouveaux règlements d'intervention.

Monsieur Pascal LENOIR : L'Agence Technique Départementale, c'est une subvention ou une participation ?

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est une cotisation, une adhésion.

Monsieur Pascal LENOIR : Et l'association qui portera le tourisme demain que lui donne-t-on ?

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est une délibération à part.

Monsieur Pascal LENOIR : Oui, parce qu'il y a une convention.

Madame Anne JÉRUSALEM : Avec une convention d'objectifs et de moyens qui a été votée lors du dernier conseil communautaire.

Monsieur Pascal LENOIR : Et pourquoi elle n'apparaît pas dans ce tableau ?

Madame Anne JÉRUSALEM : On ne va pas revoter une deuxième fois, ce serait alors exagéré.

Pour répondre à une question qui a été posée hors micro, l'adhésion à l'AMF est de 917 €, soit une économie de 800 € par rapport à l'adhésion à un autre organisme.

(Au moment du vote, Madame Caroline COELHO était sortie)

- **Délibération n° 34-2018 : Finances – Participations, contributions, cotisations, subvention 2018 (hors scolaire, ALSH et tourisme)**

Considérant le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes,

Considérant les avis favorables des différentes commissions et du Bureau Communautaire du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE l'attribution des participations, contributions, cotisations et subventions telles que présentées ci-après :

Associations / Organismes	Subventions / Participations 2018
LES VINÉES TONNERROISES	250,00 €
SAINT VINCENT DU CHABLISIEN	3 000,00 €
CRUZY TERRE D'ANTAN	2 000,00 €
MÉDIÉVALES DE TONNERRE	5 000,00 €
MUSICANCY	3 000,00 €
RAVIÈRES EN SCÈNE	1 200,00 €
MERCREDIS D'ANCY	1 200,00 €
ART DES CHÊNES	100,00 €
ÉGLISE SAINT-PIERRE	250,00 €
LE PAS VILLON	300,00 €
Maison d'Assistants Maternelles "Les Pit'chouns"	1 800,00 €
Subventions - Sous-Total 1 =	18 100,00 €
AMF	917,58 €
Syndicat Mixte de fourrière animale de centre Yonne	17 000,00 €
Centre de Développement du Tonnerrois *	25 000,00 €
DEFISON	200,00 €
Yonne Développement	2 610,00 €
ADIL 89	2 164,50 €
Yonne en Scène	628,00 €
CAUE 89	2 561,00 €
Agence Technique Départementale	10 623,00 €
Participations/Contributions/Cotisations - Sous-Total 2 =	61 704,08 €
TOTAL	79 804,08 €

**sur ces 25 000 €, 15 000 € sont versés au titre de la subvention annuelle de fonctionnement et 10 000 € au titre du remboursement de la deuxième des quatre tranches.*

La Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" adhère également aux différents syndicats pour la GEMAPI. Le total des contributions inscrites au budget 2018 pour la GEMAPI s'élève à 94 645 € (SMBVA = 84 000 €, Syndicat Mixte SEQUANA = 8 440 € et Syndicat Mixte du Bassin du Serein = 2 205 €).

Il convient également de rajouter 36 600 € de soulte reversée aux ex-Communautés de Communes du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois (SMPT) pour 2018 (même somme à prévoir pour 2019).

3/ DEVELOPPEMENT DURABLE

SPED - Avenant « Eco DDS »

Monsieur Gérard GOVIN : Cette délibération porte sur le renouvellement de l'agrément de la société Eco DDS établi le 28 décembre 2017. Il vous est proposé de signer l'avenant à la convention-type qui lie la CCLTB à Eco DDS pour la filière des déchets dangereux des ménages. Cette convention permet la collecte et le traitement gratuit pour une catégorie des déchets ménagers et d'obtenir un soutien financier pour la mise en place de cette collecte.

(Au moment du vote, Madame Dominique AGUILAR ayant pouvoir de Monsieur Claude RENOUARD, Monsieur Dominique PROT ayant pouvoir de Monsieur Maurice PIANON et Madame Anne JÉRUSALEM étaient sortis)

• Délibération n° 35-2018 : Développement Durable – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – Avenant convention type EcoDDS

Vu la publication au journal officiel du renouvellement de l'agrément de la société EcoDDS en date du 28 décembre 2017,

Madame la présidente propose de signer l'avenant à la convention-type qui lie la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" à EcoDDS pour la filière des déchets dangereux des ménages. Cette convention permet la collecte et le traitement gratuit pour une catégorie des déchets ménagers et d'obtenir un soutien financier pour la mise en place de cette collecte (cf. avenant joint).

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier d'une recette financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	62	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente à signer l'avenant à la convention-type EcoDDS permettant à la collectivité de percevoir le soutien financier prévu et de bénéficier d'une collecte gratuite pour une catégorie des déchets dangereux des ménages.

Développement durable – Règlement intérieur ISDI et tarification du service

Monsieur Gérard GOVIN : La CCLTB a deux ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) : une à Saint-Martin-Sur-Armançon et une à Ancy-le-Franc.

Des demandes nous sont parvenues de sociétés (hors marchés publics) souhaitant utiliser nos capacités de stockage dans les ISDI. Il nous a semblé normal de moduler le tarif pour ces sociétés. Nous proposons les tarifs suivants :

- 2,00 €/m³ pour les usagers habitant sur le territoire et les communes ayant une carte d'accès au service ;
- 4,00 €/m³ pour les entreprises dont le siège social n'est pas situé sur le territoire de la CCLTB et hors marché public).

Des fermetures d'ISDI ont eu lieu en Côte-d'Or, certaines déchèteries (Montbard, Venarey-Lès-Laumes) n'ont plus d'exutoire près de chez eux. Les sociétés qui traitent leurs déchets nous ont demandé d'utiliser nos ISDI.

- **Délibération n° 36-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – Règlement intérieur ISDI et tarification du service

Madame la présidente informe que suite à une réorganisation du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED), il convient de mettre à jour le règlement intérieur adopté par délibération n° 35-2017 du conseil communautaire du 28 mars 2017.

Considérant que les Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sont soumises au régime d'enregistrement (nomenclature des installations classées),

Considérant que l'application d'un règlement intérieur permet, entre autres, de régir les conditions d'accès et d'utilisation de telles installations,

Madame la présidente fait ainsi lecture du règlement et propose d'acter ledit règlement, qui prévoit pour les professionnels comme pour les particuliers d'appliquer notamment la règle suivante :

- limite des dépôts par semaine : 100 m³

Le tarif de dépôt aux ISDI est par ailleurs fixé à :

- 2,00 € TTC/m³ pour les usagers habitant sur le territoire et les communes ayant une carte/badge d'accès au service,
- 4,00 € TTC/m³ pour les entreprises dont le siège social n'est pas situé sur le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (hors marché public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

APPROUVE le règlement intérieur des ISDI annexé à la présente délibération,

AUTORISE la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" à facturer les usagers aux tarifs cités ci-dessus, sous réserve d'une nouvelle délibération qui viendrait ultérieurement corriger ce coût,

AUTORISE Madame la présidente à signer et/ou mettre en œuvre le règlement intérieur et la tarification des ISDI conformément à la présente délibération.

 Développement durable – Réhabilitation du B9 et Demande de subventions (DETR / DSIL)

Monsieur Gérard GOVIN : Nous poursuivons l'implantation de chalets de compostage sur le territoire. La délibération porte sur une demande de subventions pour ces chalets dont le coût est estimé à 24 597 €. La subvention demandée à la DETR s'élève à 25 % soit 6 149 €.

• **Délibération n° 37-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) – *Chalet Compostage demande de subvention DETR*

Vu le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 et son art.R.2224-25-I,

Dans le cadre d'une politique sur la prévention des déchets, la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) souhaite développer son programme de compostage de proximité pour l'ensemble des logements collectifs et habitations ne pouvant effectuer du compostage individuel.

Il s'agira d'étendre la mise en place des chalets de compostage facilitant ainsi la valorisation de ce type de déchets et permettre ainsi à la CCLTB d'atteindre les objectifs de valorisation organique fixés par la Loi de Transition Energétique, à savoir porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025).

Dans le cadre de cette action, la CCLTB peut obtenir des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'acquisition des chalets à hauteur de 25 % du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	67	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente à solliciter l'Etat au titre de la DETR, s'il y a lieu, afin de participer au financement du projet,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

 Développement durable – Réhabilitation du B9 et demande de subventions DSIL

Monsieur Gérard GOVIN : *Le projet de réhabilitation s'élève à 645 750 €. La DETR nous a versé une subvention de 100 000 €. Une subvention supplémentaire est demandée au DSIL de 30 % soit 193 725 €. Cette subvention n'a pas été inscrite dans le budget car nous ne sommes pas sûrs de l'avoir.*

Monsieur Bruno PICARD : *Je n'ai pas compris pourquoi ce sujet n'était pas prévu au départ.*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *La DSIL a sorti les nouveaux arrêtés cette année.*

Monsieur Bruno PICARD : *On nous dit qu'un service supplémentaire est fourni et qu'il faut financer cet aménagement supplémentaire. Page 5 du relevé de décisions. Il s'agit de travaux supplémentaires.*

Monsieur Gérard GOVIN : *La dépense figure dans le budget, mais pas la subvention de 193 725 €, les inscriptions au niveau des subventions sont intervenues en fin d'année.*

Monsieur Mickaël GAUTHIER : *Les coûts des travaux pour demander à la DSIL n'ont pas bougé comparés à notre demande à la DETR. Il n'y a pas eu de rajout, ni de service supplémentaire.*

Monsieur Gérard GOVIN : Une délibération est nécessaire pour demander cette subvention.

(Au moment du vote, Monsieur Christian ROBERT ayant pouvoir de Madame Sophie DUFIT et Monsieur Thierry DURAND étaient sortis)

• Délibération n° 38-2018 : Développement Durable – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – Réhabilitation du bâtiment B9 (plateau technique – développement durable) et demande de subvention

La Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB) souhaite créer un lieu unique d'exploitation et d'accueil du public pour les activités liées, sur le territoire, à l'environnement « Eau, Déchets, Assainissement » et à la gestion du patrimoine et des équipements communautaires.

Considérant l'absence de locaux techniques communautaires malgré les missions déjà exercées par la CCLTB,

Considérant l'opportunité d'anticiper les transferts de compétences prévus par la Loi NOTRe qui feront émerger des besoins complémentaires à l'offre actuelle, en termes de ressources et de locaux, et ce indépendamment de l'identification de la ou des collectivités qui exerceront les missions considérées,

Considérant l'intérêt opérationnel voire financier de rationaliser les ressources administratives et techniques qui seront mobilisées, même par des collectivités distinctes, et la pertinence de les regrouper, dès lors, dans un bâtiment commun,

Considérant, notamment, la possibilité qui en résultera de mutualiser les ressources techniques (matériel, moyens humains),

Madame la présidente propose d'engager la réhabilitation du bâtiment nommé B9 se situant 17-19 avenue Aristide Briand à Tonnerre.

Il s'agirait de réaliser :

- Rez-de-chaussée : un plateau dédié essentiellement au stockage du matériel et des fournitures/produits des différents pôles,
- 1er étage : un plateau dédié aux services administratifs des pôles concernés et à l'accueil du public (avec évolutions possibles) avec, entre autres, des salles de réunion et un espace d'archivage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	64	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE Madame la présidente, après la réalisation du projet par le cabinet d'architecture, à :

- consulter les entreprises pour les travaux de réhabilitation,
- solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), s'il y a lieu, afin de participer au financement du projet,
- engager, dans ce cadre, toute procédure et signer toute pièce afférente,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

 GEMAPI - Transfert de compétences au SEQUANA (« suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions de prévention des inondations » :

Monsieur Gérard GOVIN : Il est nécessaire de transférer deux autres compétences auprès du SEQUANA (autre syndicat de bassin versant – Seine amont – sur certaines communes de notre territoire) : le suivi et la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et l'élaboration et animation des outils contractuels territoriaux dont le contrat global et le programme d'action de prévention des inondations (PAPI).

Nous en avons déjà parlé mais c'est pour officialiser le transfert de ces compétences auprès du SEQUANA. Les délégués sont les mêmes que ceux désignés précédemment pour la GEMAPI.

(Au moment du vote, Monsieur Christian ROBERT ayant pouvoir de Madame Sophie DUFIT et Monsieur Thierry DURAND étaient sortis)

• Délibération n° 39-2018 : Développement Durable – Désignation des délégués au Syndicat Mixte SEQUANA (SMS)

Vu la délibération n° 76-2017 du conseil communautaire du 7 septembre 2017 portant sur la prise des compétences « suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions et de prévention des inondations »,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DLC/BCL/2018/0314 du 12 février 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB),

Sur proposition de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	64	pour
	0	contre
	0	abstention

ACTE le transfert de l'exercice des compétences précitées au Syndicat Mixte SEQUANA pour le territoire lié au bassin versant de la Seine,

PRECISE que les délégués désignés pour la compétence GEMAPI seront ceux désignés pour les compétences précitées ci-dessus.

↩ 4/ ECONOMIE

Aménagement Numérique : Convention de mise à disposition par l'EARL PETIT – DYE

Monsieur Régis LHOMME : La première délibération porte sur l'aménagement numérique, en particulier la commune de Dyé. Le numérique a été déployé sur 19 communes. L'émetteur à Dyé se trouve sur le Château d'Eau et étant donné la topographie du village, il ne peut pas couvrir sa totalité. La solution est d'installer un relais qui peut être situé sur des silos de l'EARL PETIT.

Nous vous demandons d'autoriser Madame la présidente à signer une convention permettant la prise en charge de l'abonnement internet de l'EARL PETIT à Dyé.

(Au moment du vote, Monsieur Christian ROBERT ayant pouvoir de Madame Sophie DUFIT était sorti)

• Délibération n° 40-2018 : Economie – Aménagement numérique – Convention de mise à disposition par l'EARL PETIT (Dyé)

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 68-2016 et 108-2016 portant sur la mise en place d'une DSP,

Considérant que l'EARL PETIT autorise la communauté de communes a implanté des équipements relais sur ses silos à DYE pour mieux desservir la commune de DYE,

Considérant le projet de convention annexé qui a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'une mise à disposition, par l'EARL PETIT au profit de la collectivité,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	0	abstention

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer la convention concernant la mise à disposition des silos de l'EARL PETIT à DYE,

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Monsieur Régis LHOMME : La délibération suivante porte sur la téléphonie mobile et les zones blanches. Un certain nombre de pylônes ont été équipés pour la résorption des zones blanches sur le Tonnerrois. L'arrêté du 5 mai 2017 a fixé la liste additionnelle des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles. Nous sommes éligibles pour trois zones blanches à résorber : il s'agit des communes de Nuits-Sur-Armançon, Stigny et Vireaux. Nous pensions que cela allait se faire simplement, mais un nouveau courrier de la Direction Générale des Entreprises, Service de l'Économie Numérique en date du 20 février nous a proposé un choix.

Il s'agissait soit de laisser les opérateurs Bouygues, SFR et Orange installer les pylônes à leurs frais sachant qu'ils ont un certain délai pour le faire, soit de les installer nous-mêmes sur le même schéma que ce qui avait été fait pour les pylônes déjà installés dans le Tonnerrois (Baon, Cruzy-Le-Châtel, Pimelles et Thorey). Nous en avons beaucoup discuté avec les maires puisque la décision revenait aux maires de Nuits-Sur-Armançon, de Stigny et de Vireaux.

La décision a été prise de les installer nous-mêmes. D'une part, financièrement, nous avons un benchmark direct qui est le pylône de Lézinnes dont on sait ce qu'il nous a coûté, donc nous pouvons savoir ce que nous coûteront les trois pylônes.

D'autre part, la raison opérationnelle : le SDEY nous versera une subvention et nous aurons surtout une prise en charge de la mission de France Très Haut Débit, donc un reste à charge dans le cas de Stigny un peu plus élevé puisqu'il est à 55 000 € et à 41 000 € pour les deux autres. Nous souhaitons fibrer Stigny comme cela a été fait à Lézinnes. Cela représente ensemble 137 000 €. Il faut considérer qu'une économie sera faite parce que nous louons actuellement à Fulvy un pylône qui appartient à TDF qui, sur la période à venir va nous coûter 50 000 €. Si ces pylônes sont construits, nous ferons une économie de 58 000 € qu'on doit dépenser avec la location du pylône TDF.

Nous souhaitons avoir la maîtrise de nos pylônes d'une part parce que nous avons le terrain et tout ce qu'il faut, nous avons l'ingénierie pour le faire, mais surtout cela nous permettra d'étendre notre réseau et de pouvoir installer des émetteurs Internet dessus. Si on laisse les opérateurs le faire, on pourra peut-être installer des émetteurs, ce n'est pas certain, mais ils nous les feront payer très cher, en général entre 5 et 6 000 € par pylône et par an. Cela représente une grosse somme sur une certaine période.

L'investissement est de 137 000 €, mais nous faisons 48 000 € d'économie, soit 80 000 € à payer, montant inscrit dans le budget – 500 000 € sont fléchés pour le numérique –.

Par ailleurs, une subvention du Département nous sera peut-être allouée, subvention que nous n'avons pas intégrée dans nos calculs. Le Département avait prévu de fibrer le site de Guédelon, mais l'opérateur Bouygues ne veut pas le fibrer. Le Département avait prévu 300 000 € pour fibrer ce site : on peut espérer qu'ils vont nous en garder une petite partie. Nous ne l'avons pas fait figurer dans notre plan de charge.

Pour des raisons financières et opérationnelles pour le futur, nous vous proposons d'autoriser Madame la présidente de procéder à la construction des pylônes, leurs raccordements électriques, d'engager les procédures d'acquisition, d'engager les procédures administratives (permis de construire...), de solliciter tous les financements que nous pourrions obtenir.

Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC : Je me permets de vous reprendre. Le SDEY ne va pas subventionner ces pylônes, mais il participera, comme il le fait pour les communes au titre du SCI dans le cadre de l'aménagement des réseaux, mais ce n'est pas une subvention.

Monsieur Régis LHOMME : C'est un problème de sémantique, c'est bien d'avoir rectifié. On apprécie que le SDEY mette la main à la poche pour nous aider sur ce sujet.

Monsieur Laurent MOULINIER : J'aimerais bien comprendre. Dans le budget, il a été voté 500 000 € de dépenses pour le numérique. Or nous constatons que nous engageons une dépense entre 80 000 € et 100 000 €.

Monsieur Régis LHOMME : Le plan de développement n'est pas terminé. Par exemple, il existait des zones classifiées AMI qu'on ne pouvait pas équiper en numérique et on pensait qu'une certaine partie du territoire en faisait partie. Or, nous avons appris, il y a trois semaines, que les opérateurs n'avaient pas de réserves sur ces zones. Le hameau de Tonnerre « Les Mulots » en est un bon exemple : il sera équipé. Si des besoins se manifestent à Tonnerre, nous le feront également. Je souhaiterais équiper également l'entreprise Dumas à Épineuil. 80 000 € sont inscrits pour l'installation de ces pylônes, mais le plan de développement n'étant pas terminé, nous avons préféré inscrire une somme plus conséquente.

Monsieur José DE PINHO : Nous aurons peut-être un système qui fonctionnera correctement, cependant, à la Région, ils ont fait le choix de mettre en place le système hertzien donc l'abandon de la mise en place de la fibre. Il est dommage qu'on laisse tomber le développement de la fibre. De mon point de vue, l'avenir c'est la fibre. La solution hertzienne est une solution d'attente qui ne nous permettra jamais d'aller équiper toutes les maisons.

Monsieur Régis LHOMME : Certes, c'est une solution d'attente et c'est la raison pour laquelle la DSP faite avec le délégataire se déroule sur une durée limitée (5 ans avec une option de faire 3 ans de plus). La solution hertzienne mise en place par la Région n'est pas susceptible de venir chez nous pour des raisons topographiques. Elle fonctionne très bien dans des terrains plats, mais ils ne disposent pas de suffisamment d'émetteurs là où il y a des monts et des vallées. Dans le plan de développement numérique du Département, il n'y a pas de fibre dans le Tonnerrois connecté. Rien n'est prévu. Nous préférierions tous avoir la fibre. La tranche complémentaire est de la MeD (Montée en Débit).

Qu'est-ce que la MeD ? On connecte de la fibre avec du cuivre. Cela signifie qu'on a une autoroute qui se termine par un chemin départemental. Une réunion a eu lieu au Département avec le directeur de l'informatique : il a reconnu que c'était une bonne idée d'abandonner la MeD.

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce sujet est extrêmement technique. Tout est remis à plat avec le nouveau gouvernement, avec cette opération de délégation aux opérateurs qui a été récemment décidée. À partir de maintenant, il va y avoir un nouvel appel à manifestation AMEL et non plus AMI. Les opérateurs vont encore être amenés à se positionner sur toutes les communes. Une fois que les opérateurs se seront déterminés, le Département devra une fois de plus proposer un nouveau schéma. Cependant, nous aurons toujours ce problème que le FTTH, c'est à dire la fibre à la maison que vous appelez de vos vœux n'est pas rentable dans les zones rurales telles que les nôtres. Le prix de revient de la prise est très élevé pour les collectivités et en plus, ce n'est pas garanti qu'un opérateur vienne vendre le service. Le taux de satisfaction, avec trois ans de recul, étant de 100 % avec la solution hertzienne. Avançons sur ce qu'on connaît, sur ce qui fonctionne. Nous n'avons pas suffisamment la promotion de cette solution dans les médias.

Pascal LENOIR a largement contribué à cette solution en son temps et on a emboîté le pas. C'était une très bonne solution parce que, à court terme et à moyen terme, on est sorti de la fracture numérique et Dieu sait ce qui va se passer dans les cinq ans à venir...

En matière de numérique entre les avancées technologiques, les décisions de l'État, les avancées des grands groupes des opérateurs qui ont des politiques qui leur sont propres et nous avons bien du mal à distinguer ce qui se passe. On constate que Orange vient fibrer des pylônes comme à Yrouerre (cela fait partie d'un petit programme « villages connectés »). Ne rêvons pas pour les futurs villages qui seront bénéficiaires de cette montée en débit... Voilà pourquoi, c'est assez compliqué et nous devons dépenser notre argent à bon escient en ayant la certitude que le service sera rendu. La montée en débit n'est pas satisfaisante à 100 %, là où elle a eu lieu.

Monsieur Régis LHOMME : La montée en débit n'a rien changé pour 40 % des habitants d'Yrouerre parce que le cuivre utilisé n'est plus entretenu et ce sera de pire en pire. Dépenser 400 000 € pour mettre en place la MeD pour trois villages alors que seulement 40 % des gens seront irrigués n'est pas une bonne idée. Nous essayons de trouver le meilleur rapport qualité-prix pour mettre un terme à cette fracture numérique. Avant le déploiement, 28 communes n'avaient pas d'accès à Internet.

Monsieur Gérard GOVIN : Avec le hertzien, la mise en place se fait tout de suite en 2018. Avec la fibre, c'est peut-être 2 communes équipées dans 10 ans. Si on veut combattre la fracture numérique, il faut passer par le hertzien.

Monsieur José DE PINHO : Je ne discute pas de ce problème. Je dis qu'il ne faut pas arrêter la fibre... (propos hors micro)

Monsieur Régis LHOMME : Monsieur DE PINHO, on commence à installer le 5G, peut-être que ce sera bientôt le 6G. Ce que nous faisons actuellement sera peut-être obsolète dans quelques années, mais la fibre sera peut-être complètement obsolète aussi, mais très onéreuse.

Monsieur Pascal LENOIR : Ne disons pas que l'hertzien est le passé. L'hertzien c'est l'avenir, en particulier dans des zones rurales comme les nôtres. Ne confondons pas la fibre optique à la mi-temps avec la montée en débit. Ce sont deux opérations qui n'ont rien à voir.

Et s'agissant de la fibre optique à l'habitant dans les zones urbaines, les abonnés s'interrogent fortement sur leur raccordement compte tenu d'un certain nombre de coûts demandés et de services proposés. Par voie de conséquence, notre solution hertzienne y compris avec le prix pratiqué par le délégataire est une offre qu'il faut promouvoir dans nos campagnes. Plus nous aurons de personnes qui s'abonneront à la proposition effectuée par le délégataire, plus le délégataire sera stabilisé. Le risque n'est pas le système, mais le risque est que le délégataire n'ait pas une rentabilité et se retire.

Monsieur Régis LHOMME : *Y a-t-il d'autre question ? Nous passons au vote.*

Durant les échanges, Monsieur Michel BOUCHARD est parti définitivement.

• **Délibération n° 41-2018 : Economie – Téléphonie mobile – Zones blanches Centres-Bourgs 2017 (ZB CB)**

Considérant l'arrêté national du 5 mai 2017 modifiant l'arrêté national du 5 novembre 2015 fixant la liste complémentaire des centres-bourgs de communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles incluant les communes de NUIITS-SUR-ARMANÇON, STIGNY et VIREAUX,

Considérant que dans son courrier du 20 février 2018 la Direction Générale des Entreprises, Service de l'Economie Numérique précise que :

- seront communiquées les modalités pour constituer et déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme d'origine, dans le cadre d'un appel à projet qui aboutira, suite à une instruction par les services de l'Etat, à une décision de financement,
- le porteur de projet pourra bénéficier des subventions accordées via une convention de financement qu'elle signera avec la Caisse des Dépôts et Consignations selon les modalités d'origine.

Considérant que dans le cadre leurs courriers du 22 mars 2018, les communes de NUIITS-SUR-ARMANÇON, STIGNY et VIREAUX ont indiqué à la Direction Générale des Entreprises, Service de l'Economie Numérique, qu'elles souhaitent bénéficier du programme d'origine (comme en ont bénéficié BAON, CRUZY-LE-CHÂTEL, PIMELLES et THOREY) et qu'elles désignent la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » comme porteur de projet.

Considérant que la communauté de communes s'est rendu maître de foncier dans ces 3 communes afin d'y implanter des pylônes,

Considérant que ces pylônes seront mutualisés afin d'optimiser la couverture internet hertzienne actuelle et offrir un débit grand public Très Haut Débit,

Madame la présidente propose :

- 1) De procéder à une consultation ayant notamment pour objet la construction de pylônes et les raccordements électrique et fibre pour l'un d'entre eux,
- 2) D'engager les procédures d'acquisition avec les acteurs privés ou de mise à disposition avec les acteurs publics,
- 3) D'engager les procédures contractuelles, administratives (permis de construire...) nécessaires à la construction des pylônes,

- 4) De solliciter les financeurs publics Europe, Etat (FRANCE MOBILE, DETR, FNADT...), Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne, les parlementaires du département et tout autre partenaires privés notamment – afin d'accompagner l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces propositions,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

 Economie : Aides aux entreprises

Monsieur Régis LHOMME : Les deux délibérations suivantes concernent l'immobilier d'entreprises. En février, nous avons voté une délibération sur un conventionnement avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sur l'aide à l'immobilier d'entreprises. Certaines entreprises, sur leur volet immobilier, sont éligibles à des aides, mais à condition d'avoir déjà eu des aides localement de la communauté de communes.

En mars, une autre délibération s'est portée sur le règlement d'intervention, elle complétait la première délibération. Depuis, deux demandes sont arrivées. La semaine dernière, une commission économique a eu lieu dans laquelle nous avons fait des propositions. Vous ne les retrouvez pas dans le matériel que vous avez reçu parce qu'il a été fait avant la commission économique.

La première proposition concerne une société qui s'appelle KLABALZAN. Elle est située à Sambourg et elle fait de l'installation électrique. Elle souhaite agrandir, ce qui lui permettra de créer un emploi, ce qui n'est pas négligeable. Elle nous a proposé des devis à hauteur de 143 000 € TTC.

Nous avons longtemps discuté pour savoir quel était le taux de subvention qu'on pouvait leur accorder sachant que ce qui est important, c'est qu'on donne quelque chose, cela déclenchera, nous l'espérons, une subvention du Conseil Régional. Après de longues discussions, nous pensons raisonnable de proposer une subvention à hauteur de 3 % du coût hors taxes des travaux et non pas du coût TTC.

Pour l'entreprise KLABALZAN, il s'agira donc d'une subvention de 3 600 €. Nous avons voté une enveloppe fermée pour l'année de 20 000 € dans ce but.

Monsieur Pascal LENOIR : Si je résume le règlement intérieur validé par l'avis de la commission économique du 28 mars 2018 c'est : obtention, à toute société qui remplit les conditions pour en faire une demande, du versement d'une somme de 3 % des travaux hors taxes ?

Monsieur Régis LHOMME : *Oui, mais... Nous avons voté une enveloppe fermée. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Si l'enveloppe est consommée en septembre, il nous appartiendra de décider si on est en mesure de donner quelque chose ou pas.*

Monsieur Pascal LENOIR : *Le principe retenu est celui-là ?*

Monsieur Régis LHOMME : *Le principe, c'est qu'on analyse.*

Monsieur Pascal LENOIR : *On ne plafonne pas le principe ?*

Monsieur Régis LHOMME : *non.*

Monsieur Pascal LENOIR : *Par exemple, la société JPG a un projet d'extension. Ce projet d'extension porte sur plusieurs millions d'euros et nous, nous finançons à 3 % ?*

Monsieur Régis LHOMME : *En principe oui, mais si vraiment le projet est très intéressant, on décide d'accorder 5 %. Ce pourcentage de 3 % est ressorti des discussions de la commission la semaine dernière, il n'est pas gravé dans le marbre, il n'est pas dans notre règlement d'intervention. C'est une décision de la commission économique. Nous avons cherché ce qu'on pouvait faire avec le budget que nous avons. L'objectif est de donner une subvention pour leur permettre de lever une subvention du Conseil Régional.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous ne sommes pas très au clair pour l'instant. La Région a changé deux ou trois fois d'avis sur ces règlements d'intervention et sur les conditions. Au départ, lorsque la CCLTB mettait 1 %, la Région mettait 100 %. Ensuite, c'était 1 pour 4. De ce fait, nous avons décidé de nous lancer dans le dispositif parce qu'il nous paraît important de ne pas freiner le développement de certaines entreprises, de faire levier si l'on peut avec des sommes relativement faibles pour l'instant parce que nous n'avons pas une capacité énorme et nous devons nous ajuster par rapport à ce qui se passe.*

Ce qui m'inquiète davantage est le manque de visibilité sur la réelle éligibilité des dossiers à la Région. Pour l'instant, nous ne sommes pas synchronisés et il est très difficile de s'y retrouver. Il y a 41 règlements d'intervention sur le volet économique à la Région avec plusieurs interlocuteurs, lesquels ne travaillent pas en mode transversal. Pour l'instant, cela reste à améliorer, mais on peut déjà se satisfaire d'avoir plusieurs demandes.

• **Délibération n° 42-2018 : Économie – Immobilier d'entreprises – Entreprise KLABALZAN**

Vu la délibération n° 02-2018 du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur le conventionnement avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté sur l'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu la délibération n° 03-2018 du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur la mise en place d'un règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'avis de la commission « Économie » du 28 mars 2018,

Considérant la sollicitation de l'entreprise KLABALZAN (activité : travaux d'installation électrique dans tous locaux / localisation : SAMBOURG) pour une aide dans le cadre ce dispositif,

Considérant que le projet de l'entreprise KLABALZAN porte sur la construction d'un bâtiment pour la somme de 143 142,10 € TTC,

Considérant qu'à l'issue de la réalisation de l'investissement début 2019, 1 emploi sera créé,

Madame la présidente propose au conseil communautaire d'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 3 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE le montant de la subvention proposé ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Monsieur Régis LHOMME : La délibération suivante concerne l'entreprise TMS qui fait de la découpe mécanique au laser, entreprise située à Stigny laquelle a un très gros projet d'investissement (1,2 M€). Ils vont acquérir une machine de 750 000 €. Pour cela, ils ont besoin d'augmenter la surface des ateliers. Leur projet immobilier est de 270 000 € TTC et la création de 4 emplois (ce qui n'est pas négligeable pour notre territoire). Nous allons appliquer la même règle des 3 %, règle qui n'est pas gravée dans le marbre. La subvention, calculée sur le coût HT de leurs travaux immobiliers, s'élève donc à 6 750 €.

• Délibération n° 43-2018 : Économie – Immobilier d'entreprises – Entreprise TMS

Vu la délibération n° 02-2018 du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur le conventionnement avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté sur l'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu la délibération n° 03-2018 du conseil communautaire du 6 février 2018 portant sur la mise en place d'un règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprises,

Vu l'avis de la commission « Économie » du 28 mars 2018,

Considérant la sollicitation de l'entreprise TMS (activité : découpe de pièces au laser / localisation : STIGNY) pour une aide dans le cadre ce dispositif,

Considérant que le projet d'investissement global porte sur un montant de 1 260 000 € TTC,

Considérant que le projet de l'entreprise TMS porte sur la construction d'un bâtiment pour la somme de 270 000 € TTC,

Considérant qu'à l'issue de la réalisation de l'investissement total début 2019, 4 emplois seront créés,

Madame la présidente propose au conseil communautaire d'octroyer une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour un montant de 6 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE le montant de la subvention proposé ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération et à signer tout acte ou document s'y rapportant.

5/ PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH

 Restauration scolaire : Convention avec l'hôpital de Tonnerre

Monsieur José PONSARD : *Je vous propose une délibération portant sur la convention avec l'hôpital de Tonnerre concernant la restauration des enfants de l'école des Lices et du centre de loisirs de Tonnerre.*

Aujourd'hui, les enfants de l'école des Lices vont déjeuner à l'école des Prés-Hauts. Ils sont obligés de traverser toute la ville de Tonnerre. Arrivés sur place, ils ont un temps d'attente, le temps que les enfants des Prés-Hauts aient fini leur repas. Ils doivent ensuite déjeuner à un rythme assez rapide. L'hôpital de Tonnerre, accueillant déjà des enfants de Pasteur et de Dolto, serait en capacité d'accueillir davantage d'élèves moyennant quelques aménagements et quelques investissements.

D'autre part, l'accueil extrascolaire de loisirs (vacances et mercredis) se déroulera dans les locaux de l'école Dolto à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le coût du repas pour ces enfants est de 4,30 € TTC et ce, pour une période de 3 ans au lieu de 4,08 €, l'hôpital devant investir dans des chariots spécifiques (12 000 €/chariot) ainsi que dans l'aménagement d'une salle qui a été laissée un peu à l'abandon.

- **Délibération n° 44-2018 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, ALSH –** Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – *Restauration scolaire : convention et tarification avec l'Hôpital de Tonnerre*

La présidente rappelle que suite à la prise de compétence « Gestion directe des Accueils de loisirs » au 1^{er} septembre 2016, la communauté de communes gère l'ensemble des restaurations scolaires sur le territoire de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" (CCLTB).

Vu la délibération n° 47-2014 du 18 mars 2014 portant sur la compétence « Accueils de loisirs sans hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Vu la délibération n° 55-2016 du 30 mai 2016 fixant les tarifs des différents temps (restauration scolaire, périscolaire, CLAS, extrascolaire) appliqués par la CCLTB sur l'ensemble des ALSH du territoire,

Vu la délibération n° 66-2016 du 27 juin 2016 portant sur la compétence « Gestion directe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement » sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne,

Considérant l'avis de la commission jeunesse réunie le 21 février 2018 et celui du bureau communautaire du 20 mars 2018,

Considérant la spécificité des sites de restauration scolaire, qui implique notamment de travailler avec plusieurs prestataires (maisons de retraites, hôpital, élite restauration, cuisine sur site),

Considérant que les enfants scolarisés à l'école des Lices déjeunent sur le site des Prés-Hauts, qu'ils doivent patienter sur place en attendant le deuxième service car les locaux ne permettent pas d'accueillir simultanément l'ensemble des effectifs (Prés-hauts / Lices),

Considérant que le trajet en bus des enfants des Lices en direction des Prés-Hauts n'est pas cohérent en terme de proximité géographique et qu'il complique le rythme des enfants sur la journée,

Considérant que l'Hôpital de Tonnerre, qui accueille actuellement les enfants des écoles de Dolto et Pasteur sur le temps de la restauration scolaire, est en capacité d'accueillir davantage d'élèves,

Considérant que l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances et mercredis) se déroulera dans les locaux de l'école Dolto à la rentrée scolaire de septembre 2018,

La présidente :

PRECISE que les tarifs de la restauration scolaire calculés suivant le quotient familial des familles, tiennent compte de l'ensemble des charges inhérentes au temps méridien (coût du personnel d'animation, restauration, transport, facturation repas, fluides),

PRECISE que le service de restauration de l'Hôpital de Tonnerre, propose des repas confectionnés sur place, avec comme projet de développer l'approvisionnement local,

PRECISE que l'Hôpital de Tonnerre doit engager des travaux de rénovation et investir dans deux charriots (maintien en température des repas) pour accueillir les trois écoles, et qu'à ce titre, l'Hôpital de Tonnerre souhaite un engagement de la collectivité sur une durée de trois ans,

PRECISE que le fait de regrouper les trois écoles sur un même site, permet une certaine souplesse dans l'organisation des équipes d'encadrement, notamment lorsque qu'il faut palier à des absences et prévoir des remplacements,

PROPOSE que les enfants scolarisés à l'école des Lices ainsi que les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances et mercredis) déjeunent sur le site de l'Hôpital de Tonnerre dès la rentrée scolaire 2018/2019,

PROPOSE d'adopter la convention jointe en annexe mentionnant le tarif unitaire du repas fixé à 4,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE l'ensemble de ces dispositions y compris la signature de la convention afférente,

AUTORISE la présidente à poursuivre l'exécution de cette délibération.

6/ CONSERVATOIRE

 Convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour l'académie de musique

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU : *La Ville de Tonnerre organise, du 7 au 14 juillet 2018, la 29^{ème} académie de musique et demande, pour cette période, la mise à disposition :*

- *de la secrétaire du conservatoire ;*
- *des locaux du conservatoire ;*
- *des locaux de l'école Pasteur.*

L'académie de musique se déroule sur une semaine de stage musical intensif. Cette manifestation attire chaque année entre 60 et 80 stagiaires de tout âge. Elle recrute une bonne moitié de ses effectifs en dehors de l'Yonne (région parisienne, Nièvre, Champagne-Ardenne). Ce stage est le dernier du département et l'un des moins chers de France, la Ville ayant toujours maintenu des prix très attractifs.

Il s'agit d'autoriser la présidente à signer cette convention.

(Au moment du vote, Madame Anne-Marie BOIX ayant pouvoir de Monsieur Olivier ORTEGA et Monsieur Jean-Louis MARONNAT étaient sortis)

• Délibération n° 45-2018 : Communication, Soutien aux associations, Conservatoire, RAD – Conservatoire – Convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour l'Académie de Musique

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que la communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) gère le conservatoire à rayonnement intercommunal de musique et de danse, son personnel titulaire, les locaux utilisés, notamment à Tonnerre (salle de danse et bâtiment situé au 58 bis rue Vaucorbe), ainsi que les écoles du territoire.

La ville de Tonnerre organise, du 7 au 14 juillet 2018, la 29^{ème} académie de musique et demande, pour cette période, la mise à disposition :

- de la secrétaire du conservatoire,
- des locaux du conservatoire,
- des locaux de l'école Pasteur, 8 rue Pasteur, 89700 Tonnerre.

Madame la présidente propose qu'une convention, valable pour la période susmentionnée et pour les exercices à venir (sous-réserve de modification par une délibération ultérieure) soit signée entre la ville de Tonnerre et la CCLTB afin de régir les modalités de mise à disposition du personnel intercommunal et d'utilisation desdits locaux par la ville de Tonnerre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	63	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE la signature d'une convention,

AUTORISE Madame la présidente à signer cet acte et tout acte afférent, ainsi qu'à en poursuivre l'exécution.

7/ SERVICES A LA PERSONNE

Avis sur le projet régional de santé

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : Il s'agit d'émettre un avis pour la fin avril sur le projet régional de santé, document que nous avons reçu il y a un mois.

C'est un document administratif, très indigeste, il comprend 630 pages. C'est un catalogue d'intentions qui n'émet que très peu d'avis, rien n'y est chiffré et il nous est demandé de nous prononcer sur ce document.

Certains départements, comme la Nièvre, la Côte-d'Or, ont déjà émis un avis négatif. Nous devons émettre un avis dans un contexte que vous connaissez, le contexte de fermeture des urgences de l'hôpital.

Trois groupes de travail ont été créés dans le cadre du service du Contrat Local de Santé :

- Un groupe sur ce PRS (Plan Régional de Santé) afin d'émettre des avis,***
- Un autre groupe de travail sur le transport, pour connaître l'incidence que cela pouvait avoir sur les ambulanciers, sur les pompiers,***
- Un troisième groupe de travail pour étudier les propositions exposées par Monsieur PRIBILE lors de sa visite il y a quelques semaines.***

Ces trois groupes de travail ont rendu leurs conclusions et sont arrivés aux mêmes conclusions. En faisant une photographie de ce qui est le Tonnerrois aujourd'hui au travers des chiffres donnés et fournis par l'ARS, quand on regarde la région Bourgogne Franche-Comté, en termes d'offre de soins et d'accès aux soins, la région BFC est la 13^{ème} sur 13.

En resserrant le focus, le département de l'Yonne est 8^{ème} sur 8. Si on regarde le Tonnerrois en Bourgogne sur nos 35 communautés de communes, on est la dernière. Sans trop se tromper, on peut dire que nous sommes un des coins les plus défavorisés de France en s'appuyant sur les chiffres de l'ARS par rapport à l'offre de santé et par rapport aux pathologies liées à la précarité, on peut presque dire à la pauvreté.

Il vous est demandé d'émettre un avis défavorable sur le Projet Régional de Santé et de demander un moratoire de trois ans afin de permettre de discuter ensemble avec l'ARS, de se mettre autour d'une table et de voir avec l'ARS ce qu'il est possible de faire pour le territoire du Tonnerrois. On ne peut pas appliquer une fermeture des urgences la nuit sur 67 départements. Certains pourront l'absorber, pour nous, nous sommes à peu près sûrs que c'est nous mettre la tête sous l'eau.

Nous demandons de pouvoir discuter en présentant les arguments que je viens de vous exposer par rapport à la situation du Tonnerrois. C'est aussi de proposer à l'ARS de rejoindre le groupe de travail qui s'est constitué de façon à pouvoir travailler ensemble.

Madame Dominique AGUILAR : Concernant le PRS, dans le cadre de la constitution, il existe un principe, celui de l'égalité. Dans le cadre de cette fermeture des urgences, on peut considérer qu'on est sur une discrimination territoriale. De ce fait, nous ne sommes plus dans un système égalitaire, lequel a été rappelé par le Premier Ministre lors de la conférence nationale des territoires où, à différents titres, il a été proposé de revitaliser les territoires ruraux, de faciliter l'accès au développement et d'avoir aussi bien entre l'urbain et le rural la possibilité de prétendre à cette égalité.

S'agissant du service des urgences de Tonnerre, il est nécessaire de rappeler des chiffres. Les urgences de nuit à Tonnerre sont menacées pour un manque de 500 prises en charge. Cela signifie qu'il manque une quarantaine de personnes au passage des urgences par mois soit environ 1,3 passage par jour. Sur un territoire qui est vaste comme le nôtre, un territoire qui couvre un bassin de population, celui du Tonnerrois, mais également celui du Sud Aube (25 000 personnes), est-ce qu'on doit mettre en parallèle les chiffres, ces 1,3 personnes qui ne sont pas aux urgences ? Est-ce qu'on parle de l'humain et d'une population âgée qui a souvent des difficultés de mobilité ? Cette réalité doit être absolument rappelée lors des échanges et des discussions que nous pourrons avoir ultérieurement avec l'ARS.

L'hôpital est le plus gros employeur – tout le monde le sait, mais il faut le rappeler – avec 560 personnes sur le territoire. Le service des urgences de nuit est la porte d'entrée de l'hôpital, cela représente un levier fort. Dès lors que les gens ont franchi la porte, ils peuvent être amenés à être admis dans d'autres services en particulier, le service d'urgence, l'Unité de Soins Continus (USC).

Il est important de demander dans la délibération, si nous émettons un avis défavorable sur le projet du PRS, ce maintien des urgences, mais également du service hospitalisation de très courte durée, du SMUR et de l'unité de surveillance continue du centre hospitalier du Tonnerrois. Si les urgences de nuit sont mises à mal, par voie de conséquence, les USC et d'autres services seront menacés.

Les USC représentent une baisse de 1 M€ sur le budget de l'hôpital. La disparition de ces USC entraînera de grandes difficultés pour le service de médecine avec 1 M€ en moins. De ce fait, notre hôpital se trouvera en très grande difficulté. Il faut absolument insister sur le maintien de ces services dans le cadre de cette proposition d'avis défavorable.

D'autre part, le résultat de l'audit réalisé sur le service des urgences s'est révélé être catastrophique. Cependant, il ne correspond vraiment ni à la réalité ni aux attendus, de nombreux problèmes ont émaillé ces résultats...

Le docteur BARONDEAU, directrice médicale du Réseau Urgences Bourgogne se rend à Tonnerre le 9 avril pour faire un nouvel audit. Elle devra répondre à un certain nombre de questions en particulier sur les heures profondes. Parfois, il nous est dit qu'elles commencent à 20 h jusqu'à 6 h du matin, d'autre fois, elles se déroulent de minuit jusqu'à 8 h du matin. Dès lors que la définition de ces heures profondes est arrêtée, on pourra peut-être envisager les discussions différemment.

De plus, certains nous disent que l'hélicoptère ne peut être utilisé que le jour, d'autres signalent la possibilité de l'utiliser la nuit. Cela demande confirmation. Lors des différentes réunions, il nous a été dit que l'hélicoptère pouvait voler la nuit.

D'autre part, il conviendrait de réfléchir au déploiement des services qui pourraient être des services de pointe telle que la rééducation.

Dans le cadre de cette délibération, il convient d'avoir une vision plus large afin de pouvoir envisager l'hôpital non seulement dans le cadre de ces urgences et de cette problématique évidemment urgente, mais également à plus long terme. Dans le cadre du PRS, en nous positionnant en amont par rapport aux autres hôpitaux sur des services de pointe que nous pourrions être plus pertinents dans nos futures propositions.

Madame Anne JÉRUSALEM : Je me permets de reprendre la parole. Il y a effectivement beaucoup de sujets à voir avec l'ARS. C'est pour cela que la délibération se termine par le souhait de voir l'ARS rejoindre le groupe de travail et toutes ces questions qui ont été mises sur la table par Dominique AGUILAR seront posées. Monsieur le sous-préfet nous a indiqué ce matin qu'il souhaitait nous réunir avec l'ARS, la Ville de Tonnerre et la Communauté de Communes afin d'évoquer l'avenir de l'hôpital. Nous souhaitons au moins sanctuariser un certain nombre de services. Notre principale crainte est d'assister à cet effet domino. Si nous acceptons ce PRS avec des imprécisions, des chiffres aléatoires, des vœux pieux, cela pourrait très mal tourner pour le territoire en matière de santé alors que l'ARS affirme tout le contraire au travers du Contrat Local de Santé qu'on nous fait signer et sur lequel on nous fait beaucoup travailler. Il faudrait arrêter avec les contradictions.

Certes, l'important est d'émettre un avis défavorable lequel n'a pas une portée extraordinaire sur l'ARS, ils s'attendent à ce qu'on résiste... Le plus important est qu'ils reviennent autour de la table. Madame GUIBLAIN, notre déléguée pour l'Yonne, nous a fait part de sa volonté de venir travailler avec nous. Nous attendons de voir...

De mon point de vue, il est inutile de surcharger la délibération, elle porte sur un avis à rendre tout simplement. Il est vrai que l'on a envie d'argumenter beaucoup plus et de détailler, cependant, l'important est que l'ARS vienne discuter avec nous directement et avec les autorités, c'est-à-dire l'État. C'est l'État qui commande. Ils doivent rejoindre la table également.

Monsieur Pascal LENOIR : Pendant que vous étiez en train de parler, je lisais le projet de délibération présenté au conseil municipal de demain de la Ville de Tonnerre. Il me semble qu'il conviendrait de faire une synthèse entre les deux en particulier par rapport à la notion de bassin de vie. La délibération de la Ville de Tonnerre est très courte aussi. La notion de bassin de vie est une notion importante par rapport à la zone d'attraction de l'hôpital. C'est un élément important qu'il faut intégrer quelque part dans notre délibération. Pour le reste, je considère que les deux se complètent parfaitement.

Madame Anne JÉRUSALEM : Nous pouvons compléter et rajouter une phrase.

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : Je rappelle qu'il nous est demandé de donner un avis sur le rapport, cet avis est négatif. Cependant, une réunion de restitution est programmée par la suite, avec page par page, des commentaires sur ce qui nous convenait et ce qui ne nous convenait pas et pourquoi. L'ARS a dû recevoir le document qui détaille tout ce qui ne va pas dans ce rapport page par page. Il y en a un certain nombre...

Il faut simplement indiquer qu'on rejette ce rapport. On peut rentrer dans les détails mais il ne s'agit plus d'une délibération. C'est bien que la Ville de Tonnerre envoie sa délibération demain, il conviendrait que chacune de nos communes fasse de même.

Madame Anne JÉRUSALEM : J'allais vous le proposer, mais j'attendais que la délibération soit adoptée. Je ne sais pas à quel endroit on peut rajouter « considérant que l'hôpital de Tonnerre concerne un bassin de vie de 25 000 habitants sur une zone rurale peu dense... ». Nous allons rajouter ces éléments, vous nous faites confiance ?

(Au moment du vote, Monsieur Michel MACKAIE était sorti mais suppléé par Monsieur Gaston SCHIER)

• Délibération n° 46-2018 : Prospective, Services à la personne, Aménagement du territoire – Services à la personne – Avis sur le Plan Régional de Santé

Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,

Considérant qu'après avoir occupé les premiers rangs, la France est désormais classée 11^{ème} parmi les systèmes de santé européens (étude HCP Health consumers),

Considérant que le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022 soumis pour avis aux collectivités territoriales, document de 600 pages, apparaît comme un catalogue de constats, d'intentions, sans véritable élément d'évaluation ni solutions concrètes et chiffrées,

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) comporte, selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), une faible densité de l'offre médicale avec 96 médecins pour 100 000 habitants,

Considérant que le département de l'Yonne figure au 8^{ème} rang sur les huit départements de la région BFC en matière de densité médicale,

Considérant que le Tonnerrois comporte la densité médicale la plus faible en région BFC avec 72 médecins pour 100 000 habitants (source ARS),

Considérant que la pyramide des âges des médecins tonnerrois est actuellement très défavorable,

Considérant que, selon l'ARS, le Tonnerrois est le territoire le plus touché de la région BFC par les pathologies sévères (addictions, morts prématurées, maladies cardiovasculaires),

Considérant que par conséquent le Tonnerrois est un des territoires les plus fragiles de France concernant l'offre de soins,

Considérant que la règle édictée par le Ministère de la santé, exigeant un maillage territorial suffisant pour que toute personne puisse accéder aux soins d'urgence en moins de trente minutes, ne serait pas respectée en cas de fermeture du service des urgences de nuit à Tonnerre,

Considérant l'engorgement constaté de manière récurrente dans les hôpitaux les plus proches de Tonnerre, urgences y compris,

Considérant que le PRS se limite à présenter la stratégie hospitalière de l'ARS par département et que le Centre Hospitalier du Tonnerrois dessert très largement les territoires de l'Yonne et de l'Aube, soit un bassin de vie dépassant les frontières administratives ayant une portée interdépartementale et interrégionale,

Considérant l'impact sur les transports (SDIS ou ambulanciers), avec l'allongement du temps de transport, l'absence de service durant plusieurs heures en cas de sortie, l'accentuation prévisible de la crise du recrutement des pompiers volontaires déjà existante et préoccupante,

Considérant que la faisabilité du scénario alternatif dérogatoire permettant de conserver le service des urgences ouvert à minima en nuit profonde (avec un seul médecin urgentiste) n'est **pas validée** par les professionnels de santé présents dans le groupe de travail initié dans le cadre du « Contrat Local de Santé » de la CCLTB,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

EMET un avis défavorable sur le projet de PRS CRBFC,

DEMANDE un moratoire de trois ans, et un travail dans la concertation afin d'étudier avec l'ARS toutes les problématiques du tonnerrois et de trouver ensemble des solutions adaptées,

PROPOSE à l'ARS de rejoindre le groupe de travail de la CCLTB, aux côtés des élus communautaires, urgentistes, ambulanciers, pompiers et référent santé du département de l'Yonne.

***Madame Anne JÉRUSALEM** : J'avais prévu de vous proposer que l'on vous fasse passer cette délibération, peut-être que la Ville fera de même avec celle qu'elle prendra demain, que toutes les communes délibèrent bientôt. L'avis est à rendre le 6 mai. Le département de l'Yonne va certainement délibérer défavorablement, c'est ce que le président va proposer vendredi.*

Si les communes ne délibèrent pas, c'est supposé être un avis favorable. Il convient de faire masse sur cet avis à rendre. Si toutes les communes et tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté commencent à délibérer défavorablement, ça peut frapper, je l'espère. Nous communiquerons avec nos collègues de l'Aube pour qu'ils fassent de même.

***Monsieur Jacques BERCIER** : Pouvez-vous nous faire passer votre délibération dès demain, nous sommes plusieurs à avoir un conseil municipal demain.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Oui, nous pouvons vous le faire dès demain matin.*

Madame Dominique AGUILAR : *J'ai reçu un certain nombre de délibérations des communes et communautés de communes de l'Aube – nous avons sollicité le plus grand nombre. Ces délibérations seront toutes renvoyées à l'ARS en même temps que la délibération que nous allons prendre.*

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : *Les comptes rendus des trois groupes de travail sont sur le site de la CCLTB. Ils relatent tout ce qui a été dit notamment sur le PRS.*

Madame Anne JÉRUSALEM : *Nous allons tenter de rencontrer la médecin évaluatrice, le 9 avril. Le service des urgences doit nous trouver un petit créneau avec elle pour lui déposer nos délibérations ainsi que le fruit des travaux du groupe de travail. J'espère prendre date rapidement pour continuer à travailler sur le sujet.*



8/ QUESTIONS DIVERSES

 *Information du conseil (décisions)*

Madame Anne JÉRUSALEM : *En l'absence de questions diverses, il n'y a que des décisions dont je dois vous donner connaissance. Il s'agit :*

- *d'un avenant de prolongation de délai nécessaire à la levée des réserves fait pour l'école des Prés-Hauts jusqu'au 28 février 2018,*
- *la régie de recettes d'avances et de caution pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Tonnerre a été modifiée en raison d'un réajustement sur le règlement qui va continuer d'évoluer avec l'expérience.*

Il me reste à vous remercier, à remercier les services et chefs du service qui sont venus ce soir et surtout ne partez pas avant d'avoir signé les BP et les CA.

La séance est levée à 22 h 56.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 19-2018 : Finances** – Approbation des comptes de gestions – *Exercice 2017*
- **Délibération n° 20-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – *Budget Principal – Exercice 2017*
- **Délibération n° 21-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – *Budget Déchets Ménagers – Exercice 2017*
- **Délibération n° 22-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – *Budget Pépinière – Exercice 2017*
- **Délibération n° 23-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – *Budget SPANC – Exercice 2017*
- **Délibération n° 24-2018 : Finances** – Approbation des comptes administratifs – *Budget ZAC ACTIPOLE – Exercice 2017*
- **Délibération n° 25-2018 : Finances** – Affectation des résultats – *Budget Principal – Exercice 2017*
- **Délibération n° 26-2018 : Finances** – Affectation des résultats – *Budget Déchets Ménagers – Exercice 2017*
- **Délibération n° 27-2018 : Finances** – Affectation des résultats – *Budget Pépinière – Exercice 2017*
- **Délibération n° 28-2018 : Finances** – Affectation des résultats – *Budget SPANC – Exercice 2017*
- **Délibération n° 29-2018 : Finances** – Affectation des résultats – *Budget ZAC ACTIPOLE – Exercice 2017*
- **Délibération n° 30-2018 : Finances** – Vote des budgets primitifs 2018 – *Budget Principal et budgets Annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)*
- **Délibération n° 31-2018 : Finances** – Taxes – *Vote des taxes directes locales pour 2018*
- **Délibération n° 32-2018 : Finances** – Subvention d'équilibre – *Budget Pépinière – Exercice 2018*
- **Délibération n° 33-2018 : Administration Générale** – *Autorisation d'adhésion de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" à l'Association des Maires de France (AMF)*
- **Délibération n° 34-2018 : Finances** – *Participations, contributions, cotisations, subvention 2018 (hors scolaire, ALSH et tourisme)*

- **Délibération n° 35-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – *Avenant convention type EcoDDS*
- **Délibération n° 36-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – *Règlement intérieur ISDI et tarification du service*
- **Délibération n° 37-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – *Chalet compostage – Demande de subvention DETR*
- **Délibération n° 38-2018 : Développement Durable** – Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) – *Réhabilitation du bâtiment B9 (plateau technique – développement durable) et demande de subvention*
- **Délibération n° 39-2018 : Développement Durable** – *Désignation des délégués du Syndicat Mixte SEQUANA (SMS)*
- **Délibération n° 40-2018 : Économie** – Aménagement numérique – *Convention de mise à disposition par l'EARL Petit (Dyé)*
- **Délibération n° 41-2018 : Économie** – Téléphonie mobile – *Zones Blanches Centres-Bourgs 2017 (ZB CB)*
- **Délibération n° 42-2018 : Économie** – Immobilier d'entreprises – *Entreprise KLABALZAN*
- **Délibération n° 43-2018 : Économie** – Immobilier d'entreprises – *Entreprise TMS*
- **Délibération n° 44-2018 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, ALSH** – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – *Restauration scolaire : convention et tarification avec l'Hôpital de Tonnerre*
- **Délibération n° 45-2018 : Communication, Soutien aux associations, Conservatoire, RAD** – Conservatoire – *Convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour l'Académie de Musique*
- **Délibération n° 46-2018 : Prospective, Services à la personne, Aménagement du territoire** – Services à la personne – *Avis sur le Projet Régional de Santé*

TABLEAU D'EMARGEMENT

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon <i>a donné pouvoir à José DE PINHO</i>	M.	BURGRAF	Roland		Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	Mme	ROYER	Maryse					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argenteay	Mme	TRONEL	Catherine		M.	THINEY	Philippe	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MACKAIE	Michel		M.	SCHIER	Gaston	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		M.	VERITA	Jean-Luc	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernouil	M.	PICARD	Bruno		M.	FOURNILLON	Dominique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	BOLLENOT	Jean-Louis		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	GOGOIS	Francis	
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon	M.	DE PINHO	José		M.	DUBOIS	Claude	
Dannemoine	M.	KLOËTZLEN	Eric		Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	JOFFRIN	Thierry	
Epineuil <i>a donné pouvoir à Nicheline BORGNI</i>	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise		Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flogny-La-Chapelle <i>a donné pouvoir à Jean-Bernard CAILLIET</i>	Mme	CONVERSAT	Pierrette					
Flogny-La-Chapelle	M.	GOVIN	Gérard					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		Mme	SORET	Françoise	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		M.	GOUOT	Bruno	
Junay	M.	PROT	Dominique		Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes	M.	GALAUD	Jean-Claude					
Lézennes	M.	MOULINIER	Laurent					
Médisy	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molosmes	Mme	FERLET	Anne-Marie		M.	BUSSY	Dominique	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	BOHAJUC-FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	M.	COQUILLE	Eric		Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	
Pimelles	M.	ZANCONATO	Eric		M.	COURCELLES	René	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		M.	GABRIOT	Bruno	
Ravières	M.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		M.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon a donné pouvoir à Jacky NEVEUX	Mme	MUNIER	Françoise		M.	MLYNARCYK	André	
Sambourg a donné pouvoir à Jean-Luc GOUX	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	GILBERT	Jacques		M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny a donné pouvoir à Thomas LEVOY	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
Stigny	M.	BAYOL	Jacques		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	BOUILHAC	Jean-Pierre					
Tanlay a donné pouvoir à Elisabeth PICOCHÉ	M.	BOURNIER	Edmond					
Tanlay	Mme	PICOCHÉ	Elisabeth					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
Tonnerre a donné pouvoir à Raymond HARDY	Mme	BERRY	Véronique					

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre	Mme	COELHO	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	Mme	DUFIT <i>Christian</i>	Sophie <i>ROBERT</i>					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre	Mme	LAPERT	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	ORTEGA <i>Anne-Denis</i>	Olivier <i>BOIX</i>					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	RENOUARD <i>Dominique</i>	Claude <i>AGUIAR</i>					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichy <i>a donné pouvoir à</i>	Mme	GRIFFON <i>Jean-Pierre</i>	Delphine <i>BALITANE</i>		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézannes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	PACAUT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	M.	BAUDOIN	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
Yrouerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	PIANON <i>Dominique</i>	Maurice <i>PROT</i>		M.	ZANIN	Alain	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre	Mme	COELHO	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	Mme	DUFIT <i>Christian</i>	Sophie <i>ROBERT</i>					
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre	Mme	LAPERT	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	ORTEGA <i>Anne-Davie</i>	Olivier <i>BOIX</i>					
Tonnerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	RENOUARD <i>Dominique</i>	Claude <i>AGUILAR</i>					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichey <i>a donné pouvoir à</i>	Mme	GRIFFON <i>Jean-Pierre</i>	Delphine <i>BOUTIER</i>		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézannes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	PACAUT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon	M.	BAUDOIN	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
Yrouerre <i>a donné pouvoir à</i>	M.	PIANON <i>Dominique</i>	Maurice <i>FROT</i>		M.	ZANIN	Alain	